



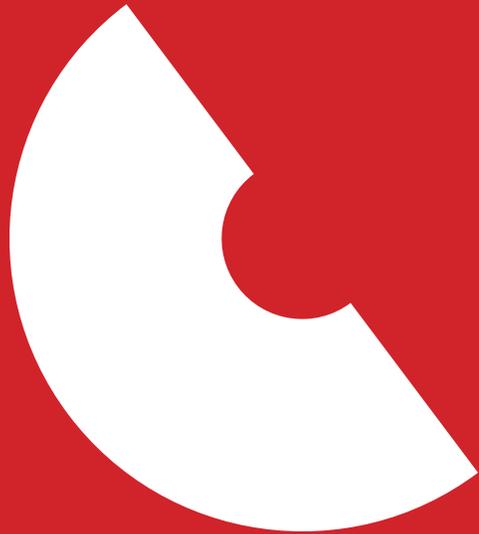
RAPPORT D'ACTIVITÉS  
**2014**



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

COMITÉ  
JACQUES-VIGER

Montréal 



## PRODUCTION

### DIRECTION

Josée Bérubé  
Jacques Brisson  
Pierre Corriveau  
Pierre Gauthier

### COORDINATION ET RÉDACTION

Hilde Wuyts

### CONTRIBUTIONS

Michèle Lavoie  
Julie St-Onge

### RÉVISION

Frédéric Simonnot  
(Perception communications)

### CONCEPTION GRAPHIQUE

Isabelle Robida  
(Infrarouge.ca)

Disponible sur le site Internet  
du CPM à l'adresse suivante :  
[www.ville.montreal.qc.ca/cpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/cpm)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>4</b>	<b>CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL (CPM)</b>
4	MESSAGE DES VICE-PRÉSIDENTS DU CPM
6	MISSION, MANDAT ET COMPOSITION DU CPM
<b>10</b>	<b>COMITÉ JACQUES-VIGER (CJV)</b>
10	MESSAGE DES VICE-PRÉSIDENTS DU CJV
11	MANDAT ET COMPOSITION DU CJV
<b>13</b>	<b>BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM, DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE</b>
14	BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM ET DU COMITÉ MIXTE
24	BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE
<b>26</b>	<b>ENJEUX À LA LUMIÈRE DES ACTIVITÉS DU CPM, DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE</b>
28	AMÉNAGEMENTS DANS LE SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL (CITÉ ET DÉCLARÉ)
30	CARACTÉRISATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ANCIEN VILLAGE DE SAULT-AU-RÉCOLLET (CITÉ)
31	AMÉNAGEMENT ET PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU BOIS-DE-SARAGUAY (DÉCLARÉ)
32	RÉHABILITATION ET DÉVELOPPEMENT AU SEIN DU SITE PATRIMONIAL DE MONTRÉAL (VIEUX-MONTRÉAL) (DÉCLARÉ)
33	RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS PUBLICS DANS DES SITES PATRIMONIAUX CITÉS
34	RÉHABILITATION DE PROPRIÉTÉS CULTUELLES
35	RÉHABILITATION DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES
36	RÉHABILITATION DE PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
36	DÉMOLITIONS
39	SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
40	MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS (ÉCOTERRITOIRES)
41	TRANSFORMATION DES SECTEURS D'EMPLOI
43	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
44	BILAN DE L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU
<b>45</b>	<b>ANNEXE</b>
46	LISTE DES AVIS (A) ET COMMENTAIRES (C) PRODUITS PAR LE CPM, LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE EN 2014



# CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET COMITÉ JACQUES-VIGER



# CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL (CPM)

## MESSAGE DES VICE-PRÉSIDENTS DU CPM

Depuis que le CPM a été constitué en 2002 dans la Charte de la Ville de Montréal, près de 200 réunions ont été tenues, plus de 2000 dossiers patrimoniaux ont été étudiés et plus de 750 avis et commentaires ont été formulés. Une quarantaine de ces avis a été produite de concert avec le CJV, dans le cadre du Comité mixte. Officialisé en 2012, ce comité paritaire permet de mettre à profit l'expertise complémentaire en patrimoine, en architecture et en urbanisme des deux instances.

Le CPM s'est prononcé cette année sur une cinquantaine de projets, dont un nombre important visait des interventions de réaménagement et d'amélioration de l'encadrement réglementaire dans les sites patrimoniaux. Toutes ces opérations traduisent la volonté de la Ville de Montréal de consacrer les ressources nécessaires à la mise en valeur de ces sites, afin d'en améliorer l'accessibilité tout en protégeant leurs valeurs patrimoniales naturelles et culturelles.

---

Depuis 2002 :

---

**2002** ANNÉE OÙ LE CPM  
A ÉTÉ CONSTITUÉ

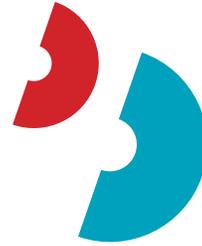
**200** RÉUNIONS

**2000** DOSSIERS  
PATRIMONIAUX  
ÉTUDIÉS

**750** AVIS ET COMMENTAIRES  
FORMULÉS

**2012** ANNÉE OÙ LE  
COMITÉ MIXTE A  
ÉTÉ OFFICIAISÉ

---



Nous nous réjouissons également de constater qu'une grande partie des dossiers présentés concernait la réhabilitation d'édifices patrimoniaux, démarche qui contribue souvent à assurer la pérennité de ces biens. Néanmoins, la proportion de demandes visant des démolitions a également augmenté, ce qui constitue un enjeu majeur sur lequel le CPM s'est beaucoup penché en 2014.

Nous profitons de l'occasion pour saluer la contribution exceptionnelle du président sortant, monsieur Jacques Lachapelle. C'est sous sa gouverne que toutes les activités de l'année 2014 ont été conduites et nous lui en sommes entièrement redevables.

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport rendant compte des activités du CPM pour l'année 2014.

Jacques Brisson  
Vice-président du CPM

Pierre Gauthier  
Vice-président du CPM

Août 2015

**Depuis 2012  
une quarantaine d'avis  
a été produite  
de concert avec le CJV  
dans le cadre du  
Comité mixte**

# MISSION, MANDAT ET COMPOSITION DU CPM

## MISSION

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative en matière de patrimoine de la Ville de Montréal. Il a été formellement constitué en 2002 dans la Charte de la Ville de Montréal et a tenu sa première réunion en 2003 à l'hôtel de ville.

En tant que comité d'experts, le CPM se fait un devoir de conseiller la Ville avec intégrité, de manière objective et en toute neutralité quant aux intérêts en présence. Vu le rythme rapide du développement, le CPM se préoccupe de la qualité du milieu de vie. Il apprécie et reconnaît le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains. Il fait sienne l'idée d'une notion élargie du patrimoine, en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Il veille ainsi à évaluer la pertinence et les moyens de transmettre les valeurs associées aux patrimoines naturel et culturel, afin d'assurer une vision du futur respectueuse du passé.

## MANDAT

À titre d'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le CPM produit des avis et formule des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Le CPM donne son avis écrit au conseil municipal sur :

- + les modifications du Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (en vertu de la Loi québécoise sur le patrimoine culturel, L.R.Q., chapitre P-9.002 ;
- + tout projet de règlement adopté en vertu des paragraphes 1° à 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal<sup>1</sup> (L.R.Q., chapitre C-11.4) touchant ces territoires ou immeubles ;
- + tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel ou d'un personnage, événement ou lieu historique (en vertu de la section II du chapitre IV de la Loi québécoise sur le patrimoine culturel) ;
- + tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal (en vertu de la section III du chapitre IV de la Loi québécoise sur le patrimoine culturel) ;
- + tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité, ou de destruction d'un document ou d'un objet patrimonial cité ;
- + tout projet de demande de désignation de paysage culturel patrimonial (en vertu de la section III du chapitre III de la Loi québécoise sur le patrimoine culturel).

1 Article 89 1° « équipement collectif ou institutionnel », 2° « grandes infrastructures », 3° « établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou dont la superficie est supérieure à 25 000 m<sup>2</sup> », 4° « habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement » et 5° « immeuble patrimonial classé ou cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel ou dont le site envisagé est situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité au sens de cette loi ».

En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, ceux-ci sont également tenus d'informer le CPM de tous permis et certificats relatifs à une intervention touchant des territoires ou immeubles possédant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Si la situation le requiert, le CPM peut décider d'émettre un commentaire sur ledit projet, si celui-ci constitue une intervention mineure, ou demander que le projet lui soit présenté, le cas échéant.

Le CPM donne également son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement ou à un Service municipal, à leur demande ou de sa propre initiative, sur des politiques municipales ou sur toute autre question relative à la protection et à la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel. Il donne notamment son avis sur des projets d'aménagement du domaine public situés dans des territoires reconnus pour leur valeur patrimoniale et devant être adoptés par le conseil municipal, tels que l'aménagement d'une place publique ou le réaménagement d'une portion significative d'une voie publique.

Le CPM peut en outre solliciter des opinions et reçoit les représentations de toute personne ou groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne les projets de citation de biens patrimoniaux.

Son mandat lui permet aussi :

- + de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études visant la protection et la mise en valeur du patrimoine ;
- + de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville ;
- + d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques ;
- + de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais ;
- + de former des comités relativement à des questions particulières ;
- + de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

Le CPM peut également être mis à contribution sur des projets proposés dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres de tels milieux (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, p. 14).

Le comité mixte a été officialisé en 2012. Mais depuis 2011, le CPM est appelé à se prononcer, de concert avec le Comité Jacques-Viger (ancien Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme ou CAU), sur des projets devant être soumis aux deux instances, c'est-à-dire nécessitant une modification au Plan d'urbanisme ou autorisés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville et touchant un immeuble ou un secteur reconnu en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

## MEMBRES

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Neuf (9) membres nommés par le conseil municipal, dont un président et deux vice-présidents, ont siégé au CPM en 2014. Conformément à l'article 6 du Règlement sur le Conseil, les membres sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

En 2014, le CPM a été présidé par **Jacques Lachapelle (1)**, architecte, professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option « Conservation de l'environnement bâti » de la maîtrise en architecture. La vice-présidence a été assurée par **Jacques Brisson (2)**, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale, et **Pierre Gauthier (3)**, professeur agrégé au Département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia. Les autres membres sont : **Gabriel Deschambault (4)**, architecte et urbaniste; **Julia Gersovitz (5)**, architecte (Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés); **Robert Paradis (6)**, architecte (WSP Canada Inc.); **Alena Prochazka (7)**, professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal, chercheure à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal; **Julie St-Arnault (8)**, architecte paysagiste (Vlan paysages); et **Bernard Vallée (9)**, animateur en histoire et patrimoine (Montréal Explorations).



1



2



3



4



5



6



7



8



9

## PERSONNEL

**Jacques Lachapelle** occupe le poste de président à quart-temps. Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de sa mission par cinq personnes qui doivent également veiller aux activités du Comité Jacques-Viger. Le personnel en soutien aux instances est rattaché à la section Soutien, recherche et diffusion en patrimoine de la Division du patrimoine de la Ville de Montréal.

**Elizabeth Bonner**, architecte, occupe le poste de chef de section et **Michèle Lavoie**, secrétaire de direction, est responsable de la planification et de la gestion des activités et de la documentation. Trois professionnels font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CPM et du CJV et représentent le CPM au sein de divers comités et groupes de travail : un secrétaire recherchiste, **Frédéric Bilodeau**, urbaniste, et deux conseillères en aménagement, **Ève Wertheimer**, architecte et détentrice d'une maîtrise en conservation des villes et bâtiments historiques, et **Hilde Wuyts**, détentrice d'une formation en architecture et d'une maîtrise en conservation du patrimoine. Ève Wertheimer a quitté ses fonctions en octobre 2014 et n'a pas été remplacée.

Le CPM relève du conseil municipal. Une somme équivalente à celle de 2013, soit 502 000 \$ en sus de la contribution du Fonds des immeubles, lui a été attribuée en 2014 pour son fonctionnement.

---

## Composition du CPM :

---

**9** MEMBRES  
NOMMÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
(DONT UN PRÉSIDENT ET DEUX VICE-PRÉSIDENTS)

**1** MANDAT  
D'UNE DURÉE DE 3 ANS  
(RENOUVELABLE 1 FOIS)

**+ 5** MEMBRES DU PERSONNEL  
EN SOUTIEN AUX INSTANCES  
(DONT UN CHEF DE SECTION)

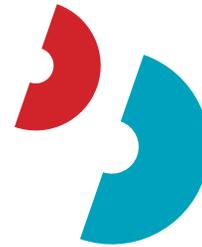
---

# COMITÉ JACQUES-VIGER (CJV)

## MESSAGE DES VICE-PRÉSIDENTS DU CJV

L'entrée en fonction du CJV a été officialisée en 2012 par le conseil municipal de la Ville de Montréal, dix ans après la création du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU) par le conseil exécutif, comité qu'il remplace. Depuis 2012, le CJV a rendu près de 80 avis, dont la moitié est issue de réunions conjointes avec le CPM dans le cadre du Comité mixte.

Cette année a été marquée par d'importantes démarches de planification, en particulier celle du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, document qui s'adresse à l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Le CJV s'est également prononcé sur plusieurs projets de redéveloppement et de transformation de secteurs industriels et d'emploi à travers tout le territoire de la ville. Le sujet fait l'objet d'une attention particulière du Comité depuis plusieurs années et les préoccupations exprimées semblent aujourd'hui être prises en compte par plusieurs intervenants.



## L'entrée en fonction du CJV a été officialisée en 2012 par le conseil municipal de la Ville de Montréal

Nous désirons saluer monsieur Adrien Sheppard, ancien président du CJV, qui a également assumé la présidence de la Commission Jacques-Viger et du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme pendant de nombreuses années. Nous le remercions vivement pour l'ensemble du travail qu'il a accompli avec rigueur et élégance pendant ses mandats successifs.

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport rendant compte des activités du CJV pour l'année 2014.

Josée Bérubé  
Vice-présidente du CJV

Pierre Corriveau  
Vice-président du CJV

Août 2015

## MANDAT ET COMPOSITION DU CJV

### MANDAT

Le Comité Jacques-Viger est une instance consultative qui a pour mandat de rendre des avis pour contribuer aux prises de décision du conseil municipal. Ce dernier a officialisé le CJV en 2012, reconnaissant de ce fait sa pertinence et son importance. Le CJV a ainsi remplacé le comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme (CAU), créé en 2002 par le conseil exécutif de la Ville.

En tant qu'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design et d'architecture de paysage, le CJV fait des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis pour étude. Son règlement stipule qu'il doit donner son avis écrit au conseil sur tout projet de modification du Plan d'urbanisme et sur tout projet de règlement adopté en vertu des paragraphes 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, le CJV peut rendre des avis sur tout projet à la demande du conseil municipal et, de sa propre initiative, s'engager dans l'initiation et la sensibilisation aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design et de l'architecture de paysage.

La coordination et le secrétariat du CAU ont été confiés à la permanence du CPM en février 2011. Ce changement avait notamment pour objectif de tester l'intérêt et la faisabilité de la mise en commun de certaines activités. S'appuyant sur le bien-fondé et le succès de réunions tenues conjointement pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances, on a formalisé en 2012 le recours à un comité mixte paritaire composé de membres du CPM et du CJV. Les avis rendus à la suite de séances du comité mixte sont considérés comme des avis émanant de chaque instance consultative.

---

## Composition du CJV :

---

**9 MEMBRES  
NOMMÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
(DONT UN PRÉSIDENT ET DEUX VICE-PRÉSIDENTS)**

**PROFESSIONNELS  
DES DOMAINES SUIVANTS :**

**+ ARCHITECTURE**

**+ URBANISME**

**+ ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

**+ DESIGN URBAIN**

---

## MEMBRES

Le Comité Jacques-Viger compte neuf (9) membres, dont un président et deux vice-présidents. Les membres sont des professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture de paysage et du design urbain, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal.

En 2014, le CJV a été présidé par **Adrien Sheppard (1)**, architecte, professeur émérite à l'École d'architecture de l'Université McGill. La vice-présidence a été assurée par **Josée Bérubé (2)**, architecte et urbaniste PA LEED, et **Pierre Corriveau (3)**, architecte (CGA Architectes Inc.). Les autres membres sont : **Manon Asselin (4)**, architecte (Atelier TAG), professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal; **Sophie Beaudoin (5)**, architecte paysagiste (Claude Cormier + Associés); **Raphaël Fischler (6)**, urbaniste, directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill; **Marie Lessard (7)**, urbaniste, professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal; **Philippe Lupien (8)**, architecte et architecte paysagiste (Lupien+Matteau), professeur en design urbain et directeur du programme de design en environnement à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal; et **Christian Thiffault (9)**, architecte et designer urbain (Atelier Christian Thiffault).



1



2



3



4



5



6



7



8



9

# BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM, DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE



## BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM ET DU COMITÉ MIXTE

Compte tenu des mandats que la Ville lui a confiés, le CPM intervient dans trois champs d'activité complémentaires : la **protection du patrimoine**, la **connaissance et la promotion du patrimoine** et la **reconnaissance patrimoniale**.

### PROTECTION DU PATRIMOINE

#### RÉUNIONS, AVIS ET COMMENTAIRES DU CPM EN 2014

Le point de vue et les recommandations du CPM sont consignés dans des avis officiels. Ceux-ci sont publiés sur son site Internet à la suite de la présentation du dossier devant le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement. Lorsque le CPM examine un projet à une étape préalable à son élaboration, il produit un avis préliminaire, qui ne sera jamais publié. Il transmet des commentaires aux Arrondissements ou Services centraux pour des interventions mineures. Il peut aussi donner son avis de manière informelle, oralement ou par courriel. Le CPM peut également communiquer son point de vue sous forme de mémoire.

En ce qui a trait aux éléments du patrimoine disposant d'une reconnaissance en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le CPM a été principalement appelé à se prononcer sur des projets au sein des sites patrimoniaux de Montréal (Vieux-Montréal), du Bois de Saraguay, du Mont-Royal, de l'Ancien village de Sault-au-Récollet, du Vieux Village de Rivière-des-Prairies, de l'Île Sainte-Hélène et sur le projet de conversion de la Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine.

En outre, grâce aux excellentes relations que le CPM entretient avec les Services municipaux et Arrondissements qui l'incluent dans le processus, on vient régulièrement le consulter pour différents types de projet sans que son avis ne soit obligatoire. C'est par ce biais, et aussi dans le cadre du comité mixte, que le CPM se prononce sur des projets qui concernent des immeubles et des sites significatifs au plan patrimonial qui ne bénéficient pas d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ainsi que sur des démarches de planification pour de vastes secteurs à composante patrimoniale.

---

### Chiffres pour l'année 2014 :

---

**21** ASSEMBLÉES  
(11 DU CPM ET 10 DU COMITÉ MIXTE)

**31** AVIS  
OU AVIS PRÉLIMINAIRES  
(17 DU CPM ET 14 DU COMITÉ MIXTE)

**23** LETTRES  
ET COMMENTAIRES

---

NOMBRE DE DOSSIERS ANALYSÉS PAR LE CPM TOUCHANT DES TERRITOIRES OU IMMEUBLES POSSÉDANT UN STATUT EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL OU D'AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS (VOIR GRAPHIQUE 1)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AHUNTSIC – CARTIERVILLE	0	3	8	23	14	25	20	23	15	17	17	19
ANJOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	34	30	33	49	46	24	26	14	50	40
LACHINE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
LASALLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	0	10	1	2	0	2	5	27	42	15	20	43
LE SUD-OUEST	2	4	1	7	1	4	3	0	0	2	2	3
L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0
MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	2
MONTRÉAL-NORD	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
OUTREMONT	1	0	1	0	0	9	9	9	7	17	9	0
PIERREFONDS – ROXBORO	0	0	0	4	1	3	0	0	2	0	0	3
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES	0	0	0	2	2	4	1	0	1	3	2	2
ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE	0	3	0	1	4	4	1	3	7	0	0	2
SAINT-LAURENT	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	2	0
SAINT-LÉONARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VERDUN	0	0	1	1	0	0	2	0	3	1	1	1
VILLE-MARIE	2	120	70	81	79	103	18	83	133	127	125	128
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	2
SERVICES CORPORATIFS	8	0	0	13	7	10	13	7	9	11	6	17
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>148</b>	<b>116</b>	<b>165</b>	<b>141</b>	<b>213</b>	<b>121</b>	<b>179</b>	<b>246</b>	<b>210</b>	<b>237</b>	<b>265</b>

Le présent tableau n'intègre pas les éventuels dossiers émanant des autres villes liées de l'agglomération de Montréal.

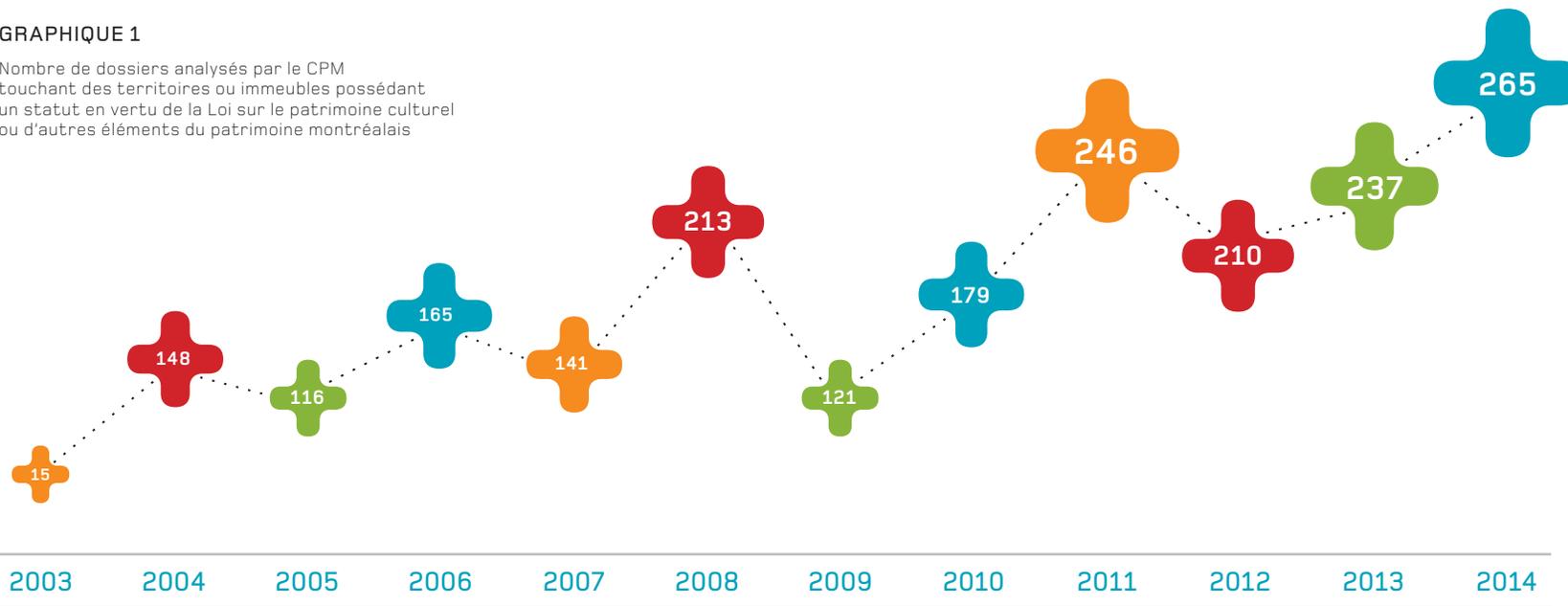
NOMBRE D'AVIS, D'AVIS PRÉLIMINAIRES OU DE MÉMOIRES (ET DE NOTES, LETTRES OU COMMENTAIRES) PRODUITS PAR LE CPM ET LE COMITÉ MIXTE  
 (VOIR GRAPHIQUE 2)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AHUNTSIC – CARTIERVILLE	0	4	6	20	12	16(5)	12(3)	7(1)	4(1)	3(4)	2(8)	3(5)
ANJOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	16	18	19	35(2)	19(4)	6(1)	6(1)	8(4)	6	1(2)
LACHINE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
LASALLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	2	9	1	1	0	1(2)	1(2)	2	0	3(1)	5	1
LE SUD-OUEST	0	4	1	7	0	1(1)	2(1)	0	0	2	2	1(1)
L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1(1)	0
MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	1	0	1	0	0	(1)	0	0	1	1	1
MONTRÉAL-NORD	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
OUTREMONT	0	0	1	0	0	4(2)	2	2	1(2)	1(1)	0	0
PIERREFONDS – ROXBORO	0	0	0	2	1	3	0	0	1	0	0	1
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES	0	0	0	1	1	3(1)	1	0	1	1(2)	1(1)	1(1)
ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE	0	3	0	1	2	4	(1)	0	2(3)	0	0	0
SAINT-LAURENT	0	0	0	0	0	0	1	0	(1)	1	1(1)	0
SAINT-LÉONARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VERDUN	0	0	1	1	0	0	2	0	2(1)	1	1	0
VILLE-MARIE	3	63	26	18	5	8(8)	12(4)	12(2)	9(3)	5(2)	5(9)	3(11)
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION	1	0	0	0	0	0	0	2(1)	0	0	0	2
SERVICES CORPORATIFS	8	9	19	12	7	6(4)	5(7)	4(4)	3(4)	6(5)	5(1)	14(3)
MÉMOIRES	0	0	1	4	0	0	0	0	3	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>101</b>	<b>72</b>	<b>86</b>	<b>47</b>	<b>81(25)</b>	<b>58(23)</b>	<b>35(9)</b>	<b>32(16)</b>	<b>33(19)</b>	<b>30(21)</b>	<b>31(23)</b>

Le présent tableau n'intègre pas les éventuels dossiers émanant des autres villes liées de l'agglomération de Montréal.

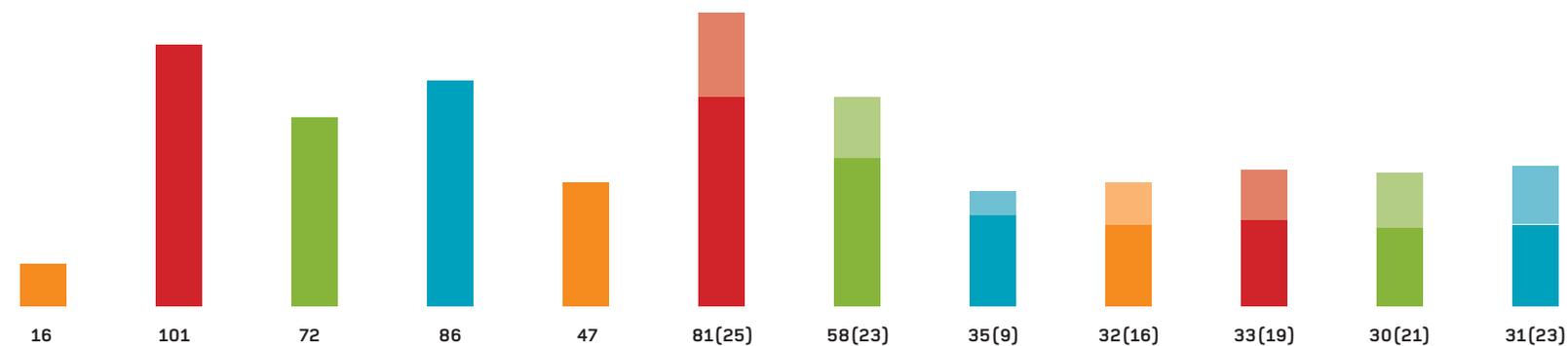
### GRAPHIQUE 1

Nombre de dossiers analysés par le CPM touchant des territoires ou immeubles possédant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou d'autres éléments du patrimoine montréalais



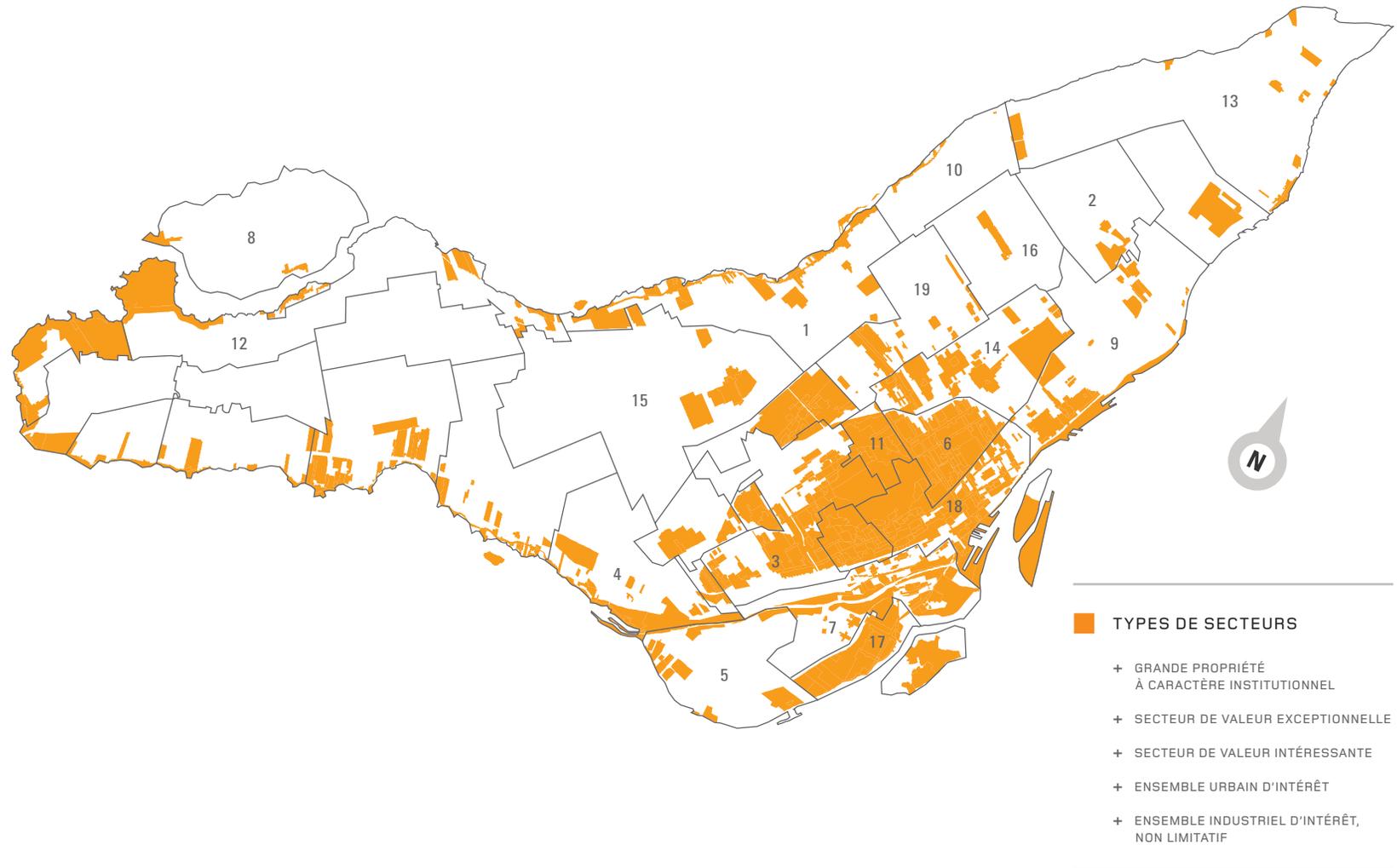
### GRAPHIQUE 2

Nombre d'avis, d'avis préliminaires ou de mémoires (et de notes, lettres ou commentaires) produits par le CPM et le Comité mixte



# SCHÉMA 1

SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL IDENTIFIÉS AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (2004)



SECTEURS ET IMMEUBLES POSSÉDANT UN STATUT EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NOMBRE D'AVIS PRODUITS PAR ARRONDISSEMENT (VOIR SCHÉMAS 2 ET 3)

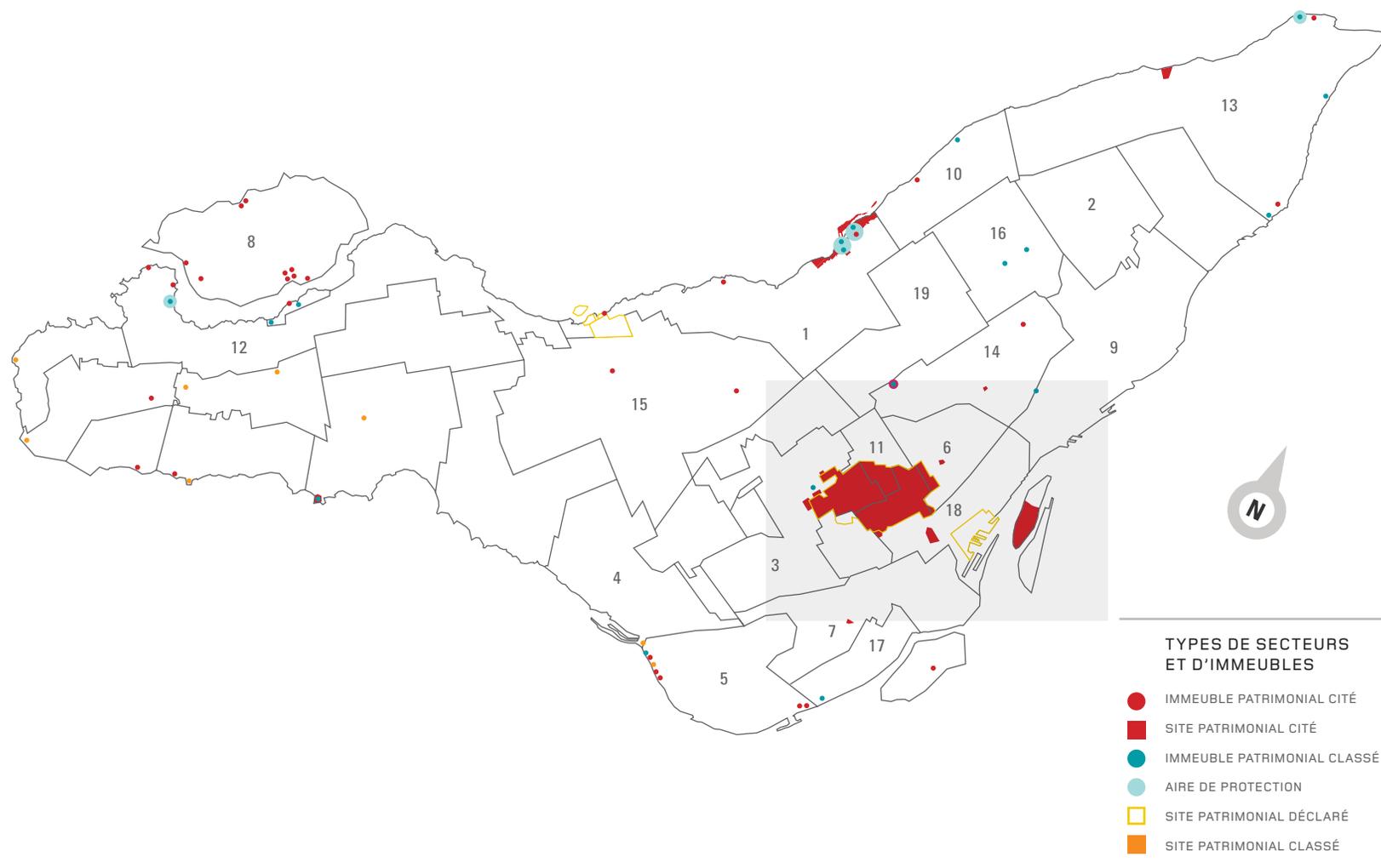
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	NOMBRE D'AVIS PRODUITS PAR LE CPM ET LE COMITÉ MIXTE EN 2014	NOMBRE DE SECTEURS ET IMMEUBLES POSSÉDANT UN STATUT EN VERTU DE LA LOI QUÉBÉCOISE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL					
		IMMEUBLE PATRIMONIAL CITÉ	SITE PATRIMONIAL CITÉ	IMMEUBLE PATRIMONIAL CLASSÉ	AIRE DE PROTECTION	SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ	SITE PATRIMONIAL CLASSÉ
1 AHUNTSIC – CARTIERVILLE	3	3	1	3	2	1	
2 ANJOU							
3 CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1		1	2	1	1	
4 LACHINE	3						1
5 LASALLE		5		1			1
6 LE PLATEAU-MONT-ROYAL	1	7	1	6	3		
7 LE SUD-OUEST	1	2	1	2	1		
8 L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE		10		2			
9 MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1			1			
10 MONTRÉAL-NORD		1		1			
11 OUTREMONT		1		1		1	
12 PIERREFONDS – ROXBORO	1	2		1	1		
13 RIV.-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES	1	2	1	3	1		
14 ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE		2	1	1			
15 SAINT-LAURENT		2					
16 SAINT-LÉONARD				2			
17 VERDUN		1		1			
18 VILLE-MARIE	3	8	2	82 et 5 ensembles	18	2	6
19 VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION	2						

On peut consulter le Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'adresse suivante : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)



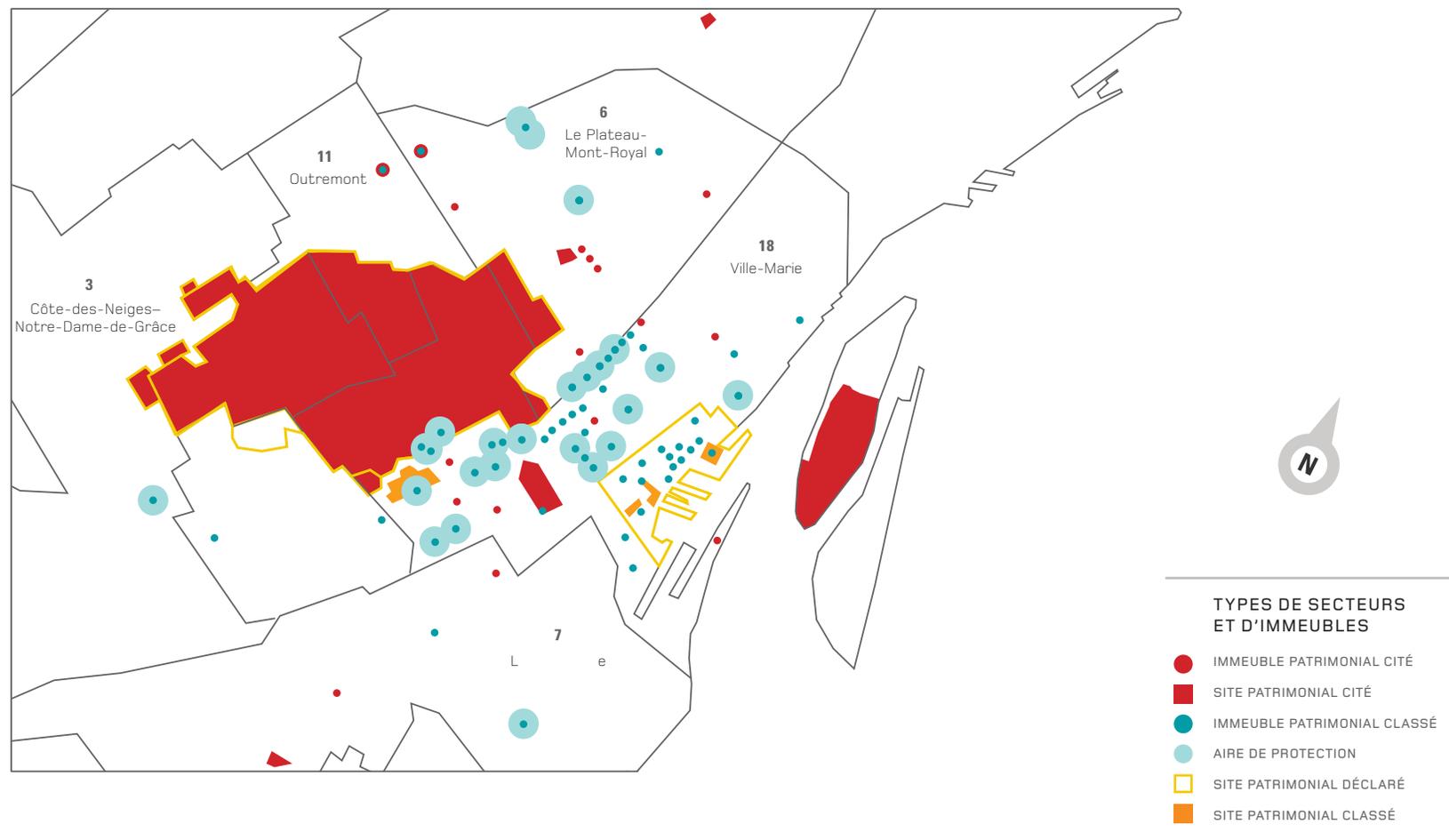
## SCHÉMA 2

SECTEURS ET IMMEUBLES POSSÉDANT UN STATUT EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL



### SCHÉMA 3

SECTEURS ET IMMEUBLES POSSÉDANT UN STATUT EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL



## CONNAISSANCE ET PROMOTION DU PATRIMOINE

Les activités du CPM en matière de connaissance et de promotion du patrimoine prennent diverses formes, comme la diffusion d'information sur le site Internet ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)), l'organisation d'un colloque annuel à l'intention des partenaires municipaux ou encore la participation des membres et des professionnels du CPM à des activités de formation, des colloques et divers comités municipaux s'intéressant à des enjeux patrimoniaux.

### SITE INTERNET DU CPM

---

[ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)

---

### 7<sup>e</sup> COLLOQUE ANNUEL DU CPM<sup>2</sup>

« Protéger le patrimoine des quartiers : nouvelles approches, autres outils et expériences d'ailleurs »

17 octobre 2014 : plus d'une centaine de personnes se sont réunies au Théâtre Paradoxe, installé depuis 2014 dans l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et son presbytère, sur le boulevard Monk, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le colloque annuel, instauré en 2008, vise à assurer la diffusion des meilleures pratiques en matière de patrimoine au sein des Services de la Ville de Montréal et à contribuer à la réflexion générale sur le sujet. Il s'adresse avant tout aux fonctionnaires de la Ville.

---

17 octobre 2014 :

---

+ de **100** PERSONNES RÉUNIES  
AU THÉÂTRE PARADOXE

**2008** ANNÉE OÙ LE PREMIER  
COLLOQUE ANNUEL  
A ÉTÉ INSTAURÉ

---

<sup>2</sup> Les actes du colloque annuel sont disponibles sur le site Internet du CPM : [ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)

---

## 7<sup>e</sup> Colloque – les sujets abordés :

---

- + Projet de quartier intégré
  - + Espace public et participation citoyenne
  - + Revalorisation des tours d'habitation à Toronto
  - + Code de construction et patrimoine
  - + Reconstruire la ville sur elle-même : densification inspirée des quartiers anciens
  - + Caractérisation du milieu : le cas du Sault-au-Récollet (Ahuntsic-Cartierville)
  - + Préserver les commerces de proximité aux coins des rues (Plateau-Mont-Royal)
  - + Préserver les caractéristiques architecturales et paysagères du quartier Norvick (Saint-Laurent)
  - + Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis (Sud-Ouest)
  - + Rôle de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
  - + Création et gestion des districts patrimoniaux en Ontario – la participation citoyenne à Toronto
- 



## AUTRES ACTIVITÉS ET COLLABORATION DU CPM AUX TRAVAUX D'INSTANCES PUBLIQUES

---

### Activités et collaboration :

---

- 3** RÉUNIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL
  - 2** RÉUNIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION DU VIEUX-MONTRÉAL
  - 13** RENCONTRES DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU CPM SUR DES DOSSIERS PARTICULIERS AVEC DES SERVICES CENTRAUX, DES ARRONDISSEMENTS ET DES ORGANISMES
  - 3** COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDE
  - 10** ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE REPRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DU CPM
- 

## RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

Le CPM contribue statutairement à la reconnaissance du patrimoine montréalais : il participe au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux, soit la citation des biens patrimoniaux. En 2014, aucune consultation publique en vue d'une reconnaissance patrimoniale par la Ville de Montréal n'a eu lieu.

## BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE

---

### Chiffres pour l'année 2014 :

---

**17** ASSEMBLÉES  
(7 DU CJV ET 10 DU COMITÉ MIXTE)

**23** AVIS  
OU AVIS PRÉLIMINAIRES  
(9 DU CJV ET 14 DU COMITÉ MIXTE)

---

En 2014, le CJV a tenu 17 assemblées, dont 7 séances du CJV et 10 séances du Comité mixte. Il a rendu 23 avis, dont 9 avis du CJV et 14 avis émis conjointement avec le CPM. La majorité des avis (18) produits concerne des modifications au Plan d'urbanisme. Un seul avis porte sur un projet faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 89.2 de la Charte de la Ville de Montréal<sup>3</sup>. Le CJV peut également être consulté sur des projets de planification lancés par les Arrondissements ou les Services centraux.

Le tableau suivant illustre les types de demandes analysées au courant de l'année 2014 ainsi que la répartition à travers le territoire des avis émis par le CJV et le comité mixte (CM).

3 Article 89 2<sup>o</sup> « grandes infrastructures ».

TYPES DE DEMANDES ANALYSÉES AU COURANT DE L'ANNÉE 2014  
 ET RÉPARTITION À TRAVERS LE TERRITOIRE DES AVIS ÉMIS PAR LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE (CM)

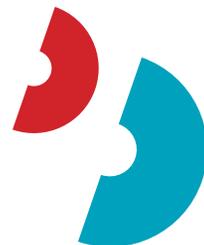
TYPES DE DEMANDES	MODIFICATIONS PONCTUELLES AU PLAN D'URBANISME	ARTICLE 89 2° DE LA CHARTRE DE LA VILLE	PROJETS DE PLANIFICATION LANCÉS PAR LES ARRONDISSEMENTS OU LES SERVICES CENTRAUX	AUTRES TYPES DE DEMANDES	NOMBRE TOTAL D'AVIS
AHUNTSIC – CARTIERVILLE	1 CJV / 1 CM				2
ANJOU					0
CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1 CM				1
LACHINE	2 CM			1 CM	3
LASALLE					0
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	3 CJV / 1 CM				4
LE SUD-OUEST	1 CJV / 1 CM				2
L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE					0
MERCIER – HOHELAGA-MAISONNEUVE	1 CJV / 1 CM				2
MONTRÉAL-NORD					0
OUTREMONT					0
PIERREFONDS – ROXBORO	1 CJV				1
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES					0
ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE	1 CJV				1
SAINT-LAURENT					0
SAINT-LÉONARD					0
VERDUN					0
VILLE-MARIE					0
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION	2 CM				2
SERVICES CENTRAUX	1 CM	1 CJV	3 CM		5
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>23</b>



# ENJEUX À LA LUMIÈRE DES ACTIVITÉS DU CPM, DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE



En 2014, le Conseil du patrimoine de Montréal, le Comité Jacques-Viger et le Comité mixte ont tenu une trentaine de réunions et étudié plus de 260 dossiers menant à la publication de plus de 60 avis et commentaires sur des projets et plans. On trouvera dans les pages qui suivent les enjeux et les pistes de réflexion qui en émanent.



## Enjeux et pistes de réflexion

---

### Réalisations en 2014 :

---

**30** RÉUNIONS

**260** DOSSIERS  
ÉTUDIÉS

**60** AVIS ET COMMENTAIRES  
PUBLIÉS

---



## AMÉNAGEMENTS DANS LE SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL (CITÉ ET DÉCLARÉ)

Le CPM a poursuivi sa collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) dans le cadre de quatre projets de réaménagement dans le **parc du Mont-Royal**. De tels projets, situés par définition à l'interface entre les considérations patrimoniales culturelles et naturelles, renvoient au double mandat du CPM en ces matières. Ils permettent en conséquence une exploration des enjeux liés à l'articulation des pratiques de mise en valeur et de saine gestion des environnements naturels et anthropiques. Le CPM se réjouit de pouvoir accompagner le SGPVMR dans le développement d'une telle expertise de pointe.

L'un des projets visait la dernière phase du réaménagement du secteur du **lac aux Castors**. Le CPM a conscience de la complexité du secteur et de sa gestion, et il a appuyé la stratégie globale et l'approche intégrée d'aménagement qui a été développée. Il était en outre favorable à la volonté de réduire les aires de stationnement ainsi que les rejets d'eau à l'égout et de créer de nouveaux milieux humides sur la montagne. Considérant que les projets d'aménagement en cours et à venir dans ce secteur impliquent un devoir d'excellence, il a préconisé d'explorer davantage les solutions écologiques, comme le traitement des eaux grises des stationnements (par l'introduction de dispositifs de type bandes végétalisées) ou l'absorption des eaux en provenance du mont Royal au sein du milieu urbain adjacent. Compte tenu de la mortalité massive annoncée des frênes infestés par l'agrile, le CPM a recommandé, outre les actions préventives essentielles déjà déployées, de préparer la relève par la plantation d'autres essences d'arbres nobles et indigènes.

Le SGPVMR prévoit la mise en valeur des œuvres du **Symposium international de sculpture de 1964**, premier du genre en Amérique du Nord. Onze des douze œuvres, toutes propriétés municipales, sont restées en place dans la clairière du parc du Mont-Royal et la plupart sont en très bon état de conservation. Le CPM s'est dit favorable à l'intention générale de mettre en valeur ces œuvres et à la volonté de permettre leur identification et leur interprétation. Toutefois, il n'était pas favorable au déplacement de certaines œuvres, à la modification de socles et au réaménagement de la clairière proposés. Il considérait que ces interventions devaient s'inscrire dans une réflexion plus globale, dans le contexte du parc en tant que paysage culturel, et qu'il manquait une interprétation de la signification des œuvres et de leur emplacement. Il a recommandé d'élaborer une vision de conservation plus complète et un projet d'architecture de paysage, afin de pouvoir y déterminer les principes qui guideront les interventions.



Le CPM a été consulté sur un projet de mise en valeur du site du **mausolée McTavish**, situé près de l'avenue des Pins, dans l'axe de la rue Peel. Le site funéraire d'origine, érigé en 1804-1806, est précurseur au Canada du courant des cimetières-jardins, à l'instar du cimetière du Père-Lachaise à Paris, créé en 1805. Il a fait l'objet de plusieurs ajouts et démolitions jusqu'en 1943, avant de tomber dans l'oubli. Le CPM a reconnu le caractère exceptionnel du site et a félicité l'équipe pour la qualité remarquable et la profondeur de l'étude historique réalisée. Il a appuyé l'intention de procéder à une deuxième campagne de fouilles archéologiques et s'est dit favorable aux orientations préliminaires du projet. Il a néanmoins recommandé que celles-ci soient raffinées en s'appuyant sur une analyse plus poussée de l'évolution du paysage aux abords du site, sur une investigation des vestiges subsistants, et sur les considérations philosophiques et techniques d'une éventuelle reconstitution.



Les **deux aires de jeux du parc Jeanne-Mance**, implantées en contrebas de l'avenue du Parc, ont fait l'objet d'un projet de reconfiguration comprenant plusieurs interventions sur la topographie. Le CPM a accueilli favorablement le projet et a jugé que les orientations générales d'aménagement étaient très pertinentes. Néanmoins, il a constaté que la conception même ne respectait pas suffisamment ces orientations. C'est pourquoi il a remis en question certains éléments qui rompaient la continuité visuelle entre le **parc Jeanne-Mance** et le parc du Mont-Royal : l'implantation d'un mur de soutènement bordant le nouvel accès universel au site et l'adoucissement des pentes du talus, ce dernier contribuant également à l'intimité du lieu. Aussi, face à la grande diversité des éléments proposés, il a recommandé de définir un thème intégrateur susceptible de lier l'ensemble des choix en matière d'équipement de jeux et de mobilier. Enfin, il a suggéré au SGPVMR de reprendre les démarches en vue de la mise à jour et de l'adoption du Plan directeur du parc Jeanne-Mance et du secteur de la côte Placide du parc du Mont-Royal (2008).

En plus du statut de site patrimonial (cité et déclaré), le mont Royal constitue l'un des dix écoterritoires reconnus sur l'île de Montréal. Outre les interventions sur le domaine public, les projets d'aménagement concernant des terrains institutionnels et privés ont également un impact important sur la montagne, et en particulier sur la conservation de ses milieux naturels. À ce titre, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) définit des régimes de protection et de mise en valeur des paysages, des milieux naturels et des milieux construits et aménagés qui s'appliquent tant sur le domaine public que privé. En ce qui concerne les grands ensembles institutionnels, le PPMVMR préconise une démarche de planification concertée du développement qui permette de concrétiser ces objectifs. Quand il s'agit de projets de **réaménagement de terrains résidentiels et institutionnels**, le CPM base son analyse sur les considérations émanant du PPMVMR et, à ce titre, il recommande de manière générale de limiter le plus possible les surfaces minéralisées et les opérations de remblai et déblai, de mettre en place des dispositifs visant à gérer adéquatement les eaux de ruissellement et de replanter un nombre plus important d'arbres d'espèces indigènes que le nombre d'arbres coupés, afin de contribuer à l'objectif de conservation des milieux naturels de la montagne par le renforcement du couvert végétal.

## CARACTÉRISATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ANCIEN VILLAGE DE SAULT-AU-RÉCOLLET (CITÉ)

Dans le rapport annuel de 2013, le CPM s'inquiétait des impacts du **cumul des interventions mineures** qui peuvent finir par altérer le caractère des secteurs patrimoniaux. Le CPM a de nouveau énoncé cette année plusieurs recommandations concernant des travaux de rénovation, d'agrandissement et d'aménagement paysager sur des propriétés situées pour la plupart dans le site patrimonial de l'Ancien village de Sault-au-Récollet, mais aussi dans ceux du Vieux Village de Rivière-des-Prairies et du Mont-Royal.

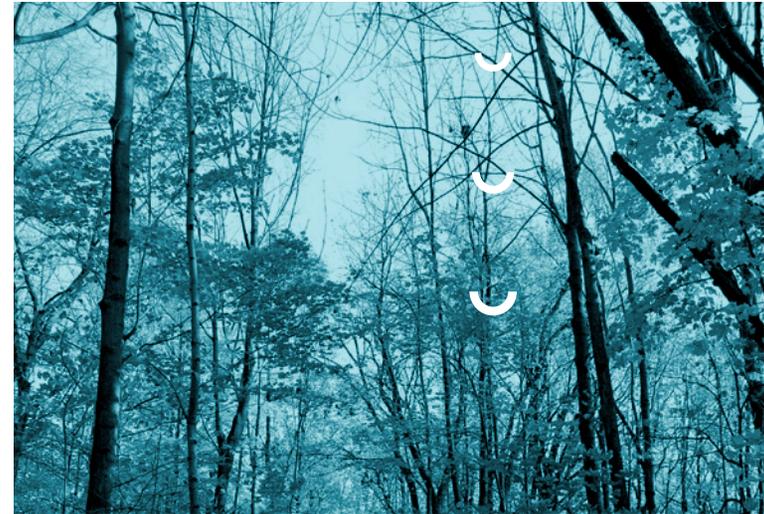


Le CPM se préoccupe de la gestion des demandes de permis de construction et d'aménagement dans le site patrimonial de l'**Ancien village de Sault-au-Récollet**, car les règles urbanistiques en vigueur ainsi que les outils d'analyse disponibles permettent difficilement d'en préserver les valeurs patrimoniales. Dans ce cadre, le CPM s'est réjoui de la réalisation d'une **étude de caractérisation du site**, dont il avait préconisé l'élaboration. Il a considéré que cette étude constituait un outil de référence très intéressant mais que des étapes subséquentes étaient requises en vue de la définition de dispositions réglementaires visant un meilleur encadrement des demandes de travaux, d'agrandissements ou de nouvelles constructions. À cette fin, le CPM a recommandé de raffiner le découpage des unités de paysage à partir d'une analyse du tissu urbain comprenant une identification des différents types de bâtiments et de leur implantation dans leur contexte.

## AMÉNAGEMENT ET PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU BOIS-DE-SARAGUAY (DÉCLARÉ)

Le CPM a été invité à commenter le projet de plan de conservation du **Bois-de-Saraguay**, lequel contenait les orientations de la ministre de la Culture et des Communications en matière de préservation, de réhabilitation et de mise en valeur de ce site patrimonial. Le CPM a salué cette initiative du gouvernement, qui contribue à la protection de ce bois de grand intérêt. Le CPM a rappelé que non seulement il possédait une grande valeur en tant que patrimoine culturel, mais qu'il constituait également un patrimoine naturel exceptionnel et a insisté sur ses qualités écologiques rares, lesquelles ressortaient peu dans le document. Le Bois-de-Saraguay étant un parc-nature faisant partie de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, le CPM a suggéré de mieux définir l'**équilibre entre les valeurs culturelles et naturelles** dans le plan de conservation. Il a également recommandé d'identifier les milieux naturels sensibles, voire fragiles, d'y appliquer des mesures de conservation spécifiques et de s'arrimer avec la réglementation municipale en ce qui concerne l'encadrement des demandes de travaux et d'aménagement des propriétés privées.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a pour sa part entamé la première phase d'intervention d'un projet plus vaste de conservation et de mise en valeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Un plan directeur est également en cours d'élaboration.



Au même titre que le plan de conservation, celui-ci soulève des enjeux de conciliation entre les valeurs culturelles et naturelles du lieu. La première phase du projet consistait à formaliser **deux sentiers** connus sous le nom de **Polo et Paton** et à les relier par un troisième sentier. Ce réaménagement visait à offrir un premier accès public formel au parc-nature et à limiter la pression exercée par la création de sentiers informels sur le milieu naturel, principe que le CPM partage entièrement. Ce projet constituait un défi dans l'atteinte d'un équilibre entre les objectifs d'aménagement, liés à l'accessibilité, et de maintien du caractère du lieu et de sa grande valeur écologique. Bien que le CPM fût en accord avec la formalisation des sentiers, il a recommandé d'en diminuer la largeur et a insisté pour que les objectifs de conservation demeurent prioritaires malgré les préoccupations fonctionnelles. L'aspect historique du site étant particulièrement bien documenté, le CPM a suggéré de procéder à des études complémentaires afin d'atteindre un niveau de connaissance équivalent sur le plan des écosystèmes et d'énoncer ensuite les orientations et les interventions nécessaires pour assurer le maintien de leur intégrité écologique.



## RÉHABILITATION ET DÉVELOPPEMENT AU SEIN DU SITE PATRIMONIAL DE MONTRÉAL (VIEUX-MONTRÉAL) (DÉCLARÉ)

Le CPM a eu l'occasion de se pencher à deux reprises sur le projet de **réaménagement de la rue Saint-Paul**, entre les rues Berri et McGill, mené conjointement par plusieurs directions de la Ville de Montréal. Ce projet tire parti de la nécessité d'une réfection des revêtements et d'une mise à niveau des infrastructures souterraines. Il vise à améliorer les caractéristiques fonctionnelles de la rue par la création d'une voie partagée entre piétons et véhicules. Le premier tronçon, entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier, devrait être complété pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. Dans son premier avis, le CPM a rappelé que la **rue Saint-Paul** figurait parmi les lieux patrimoniaux les plus importants de Montréal et faisait partie d'un secteur exceptionnellement sensible

de la ville. Il a recommandé de compléter les études réalisées jusqu'alors par une analyse fine des caractéristiques de la rue et de son cadre bâti, une synthèse des valeurs patrimoniales et un diagnostic des enjeux. Ces éléments ont été présentés au CPM au cours de la seconde rencontre sur le projet, ce qu'il a particulièrement apprécié. Néanmoins, en dépit des efforts consacrés à la création d'un aménagement durable et de qualité, les choix retenus dans le concept proposé n'étaient pas suffisamment étayés par les connaissances acquises. Le CPM a recommandé de travailler davantage le projet afin d'assurer une articulation fine des interventions avec le cadre bâti bordant la rue Saint-Paul. En outre, il a préconisé une intervention sobre et subordonnée à ce cadre bâti, qui prenne acte de l'omniprésence du pavage traditionnel dans le Vieux-Montréal. Il a du reste insisté sur la nécessité de poursuivre la réflexion en vue d'assurer la cohérence de l'ensemble des interventions d'aménagement du domaine public dans le site patrimonial.

Dans le cadre du Comité mixte, comité paritaire mettant à profit l'expertise complémentaire en patrimoine, en architecture et en urbanisme des deux instances, le CPM et le CJV se sont prononcés sur le projet d'expansion du **musée Pointe-à-Callière**. Ce projet visait à créer une « **Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal** » qui ouvrirait ses portes en 2017.

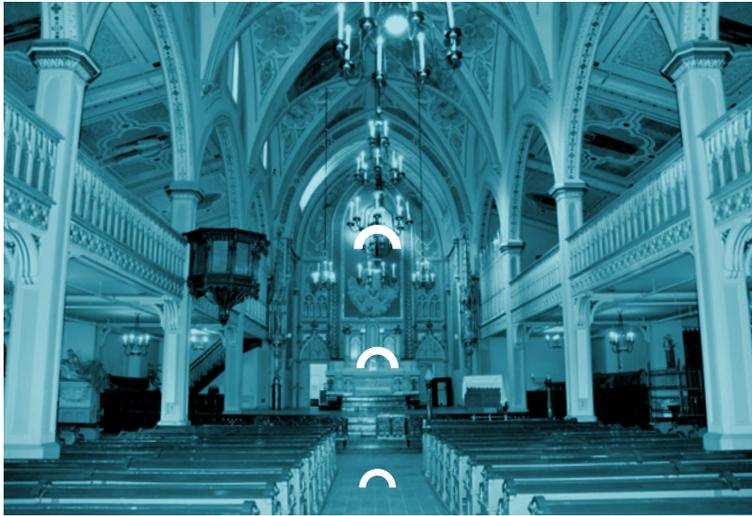


Il comprenait l'ajout de plusieurs pavillons et de salles souterraines, le tout connecté en sous-sol aux édifices actuels du musée et composant ainsi un circuit s'étendant d'un bout à l'autre de la place D'Youville. Le Comité partageait l'intérêt des proposants pour ce projet de mise en valeur des ressources archéologiques exceptionnelles du secteur avec la création d'un centre d'intérêt touristique et lieu d'apprentissage. Néanmoins, la proposition soulevait encore de nombreuses préoccupations compte tenu de la quantité de connaissances restant à acquérir, de sorte que la réalisation du projet lui paraissait prématurée. Le Comité a donc recommandé de reporter les échéances et de réviser le processus d'élaboration et de réalisation. Il a également préconisé la tenue d'un concours d'architecture pour le projet, dont le lancement ou le dévoilement pourrait être fixé en 2017 afin de permettre au préalable la mise en place de toutes les bases nécessaires.

## RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS PUBLICS DANS DES SITES PATRIMONIAUX CITÉS

À sa demande, le projet de transformation de l'édicule de la **station de métro Jean-Drapeau** situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène a été présenté au CPM. Le projet consistait principalement en des travaux de mise aux normes en matière d'évacuation et de ventilation et visait aussi l'amélioration de la fluidité. L'édicule a un intérêt historique, principal accès au site de l'exposition universelle de 1967, et présente également un intérêt architectural en tant qu'exemple accompli des premières stations du réseau de métro montréalais. Tous les travaux affectant les bâtiments construits pour l'Expo 67 et situés dans le site patrimonial doivent être exécutés sans nuire à leur intégrité. Bien que le CPM comprenne la nécessité d'une mise aux normes, il a remis un avis défavorable aux interventions proposées, car elles modifieraient substantiellement la composition des façades du bâtiment. Il a recommandé d'explorer d'autres solutions, qui soient techniquement aussi satisfaisantes mais plus respectueuses du design.

Le CPM s'est penché sur un projet d'agrandissement de l'**école Simone-Desjardins**, située dans le site patrimonial du Vieux Village de Rivière-des-Prairies. Le bâtiment actuel de l'école, malgré son architecture modeste et sa date de construction tardive (1956-57) au regard de la longue histoire du village, s'intègre harmonieusement dans cet emplacement exceptionnel. Par sa localisation sur une crête et son implantation sensible, il constitue un fond de scène important pour le parc Saint-Joseph et le village. Le CPM a remis un avis favorable au projet et a salué l'intention des concepteurs de s'arrimer à l'existant, l'implantation de la nouvelle aile et sa matérialité lui paraissant tout à fait appropriées. Il a cependant recommandé de revoir l'articulation des façades, afin de les accorder davantage au bâtiment actuel. Il a également suggéré de prévoir des aménagements et un verdissement plus importants des espaces adjacents afin de mieux tirer parti des atouts paysagers exceptionnels du site, de réduire les surfaces minéralisées et d'affirmer davantage l'entrée principale du bâtiment.



## RÉHABILITATION DE PROPRIÉTÉS CULTUELLES

Le Comité mixte a été appelé à se prononcer sur trois projets intéressants de réhabilitation de propriétés culturelles, pour lesquels il a remis des avis favorables. Conscient des enjeux liés à ce type d'intervention, il s'est réjoui de voir émaner des projets globalement conformes aux principes formulés à plusieurs reprises par les deux comités, notamment l'importance de prévoir de nouvelles fonctions compatibles avec les propriétés spatiales et physiques des édifices, ce qui inclut leur rapport au site et à leur contexte urbain élargi.

L'un des projets prévoyait la conversion à des fins sociales et communautaires de l'**église Saint-Joseph**, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Il n'impliquait que des modifications minimales au bâtiment, qui consistaient principalement à satisfaire aux exigences de circulation et de mise

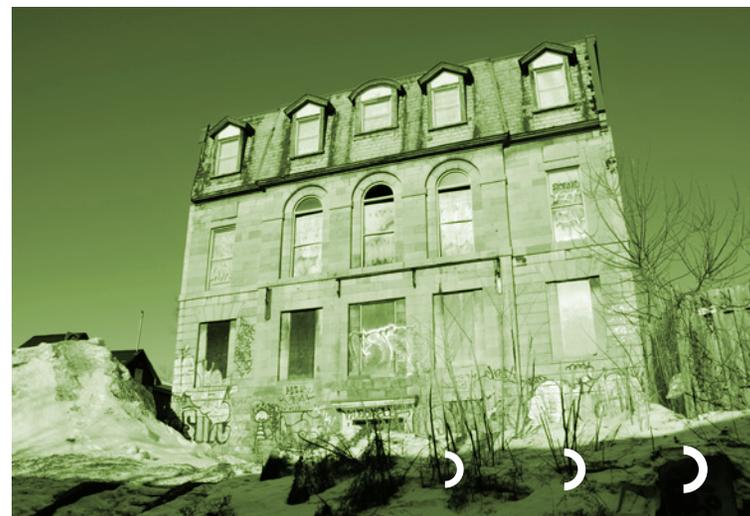
aux normes. Le Comité a félicité les requérants pour ce projet élaboré en partenariat avec la communauté locale, car il permettra de conserver un repère important dans le quartier sans altérer son intégrité ni sa qualité spatiale. Il a cependant recommandé d'élaborer un diagnostic détaillé et rigoureux de l'état physique du bâtiment, celui-ci ayant manqué d'entretien durant les dernières décennies, afin de bien définir les travaux requis et d'assurer leur réalisation dans les règles de l'art.

L'église Sainte-Agnès, qui fait partie de l'ensemble conventuel du **Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude**, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, a été transformée en établissement de soins de santé et d'entraînement physique en 2013. Le projet présenté en 2014 prévoyait quant à lui la conversion du presbytère et du couvent en centre d'arts visuels. Les bâtiments étaient globalement conservés, en réaménageant l'intérieur afin de les mettre aux normes et de les adapter aux besoins de la nouvelle affectation tout en sauvegardant les éléments d'intérêt. Le Comité a salué la qualité du projet, qui permettait de réaffecter ces immeubles vacants à un usage cohérent s'inscrivant en continuité avec la trame commerciale de la rue Saint-Denis. Il a d'autre part recommandé à l'Arrondissement d'assurer la cohérence des différents projets de réhabilitation des bâtiments de l'ensemble conventuel afin de coordonner les interventions des divers concepteurs.

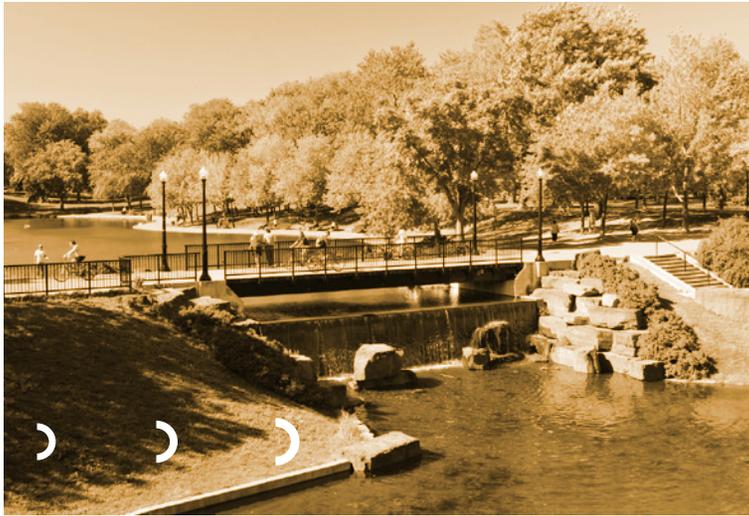
Le Comité mixte s'est également penché sur un projet de construction d'un immeuble résidentiel pour personnes âgées, comprenant des locaux pour des groupes communautaires, sur le stationnement d'une église à Lachine. Il a apprécié la volonté de réaliser un projet de qualité, contribuant positivement au dynamisme du noyau villageois, sorte de complément de l'ensemble culturel, et dont le revenu contribuera à en assurer la pérennité. Il a recommandé d'accorder une attention particulière à la qualité du traitement des façades et des aménagements paysagers, tout en maintenant la prépondérance de l'église.

## RÉHABILITATION DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Le CPM est impliqué depuis 2006 dans des projets de réhabilitation de la **Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine**. Il a recommandé à plusieurs occasions d'élaborer un projet d'ensemble pour l'îlot Overdale, comprenant les interventions de conservation et de mise en valeur de la maison. En 2014, le CPM a eu l'occasion de se prononcer à deux reprises sur la réhabilitation de ce bâtiment, qui a été fortement transformé et qui est désaffecté depuis plus de 15 ans. Ces travaux faisaient partie d'un projet majeur de redéveloppement, comprenant la construction de trois tours d'habitation le long du boulevard René-Lévesque et d'une série de maisons en rangée sur la rue Overdale ainsi que le maintien du caractère pavillonnaire de la Maison La Fontaine. Le CPM a déploré le fait que le lot situé derrière la maison soit exclu de la planification d'ensemble, en dépit d'impacts potentiels majeurs sur la mise en valeur du bien patrimonial. Le CPM a produit un premier avis défavorable à la transformation du bâtiment, étant donné le manque de cohérence du parti architectural et les préoccupations soulevées par sa protection et sa mise en valeur. Conscient de la difficulté d'intervenir sur un bâtiment lourdement altéré au fil des ans, en raison notamment de sa transformation en immeuble de logements, le CPM a recommandé que, par souci de cohérence, on opte soit pour une approche évoquant la villa d'origine dans son contexte, soit pour une approche respectant toutes les étapes de l'évolution du bâtiment. Une seconde version du projet, optant pour une restitution du volume d'origine, lui a été présentée par la suite et le CPM a remis un avis favorable à cette proposition. Il a apprécié dans ce choix le fait que le bâtiment retrouve son gabarit, sa volumétrie et sa prestance. Il a également salué la démarche sérieuse entreprise par les concepteurs pour documenter et justifier chacune des interventions. Il a néanmoins exprimé des inquiétudes concernant le risque de reconstitution hypothétique de certains éléments moins documentés. Il a rappelé qu'une approche de restauration – c'est-à-dire de reconstitution fidèle d'un état antérieur – représente un grand défi dans le cas d'un bâtiment aussi transformé. Il a recommandé de réévaluer la pertinence d'intégrer des éléments dont la présence à l'origine s'avère trop incertaine et d'assurer la lisibilité des interventions contemporaines destinées à remplacer de tels éléments.



Le Comité mixte s'est penché sur le projet de rénovation et d'extension de la **caserne Letourneux**, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vue d'y installer les activités de l'Académie de l'Impact. Il a salué ce projet de réhabilitation de cet important édifice patrimonial, vacant depuis plusieurs années. Il a rendu un avis favorable au projet, tout en invitant à réviser la volumétrie de l'agrandissement du chalet de parc attenant qui était proposé afin d'assurer une meilleure mise en valeur de la caserne. Il s'est également préoccupé du traitement de l'interface entre les parties ancienne et nouvelle et a recommandé le maintien de l'intégrité du plus grand nombre possible d'éléments architecturaux d'origine et la réversibilité des interventions. Le projet prévoyait également de modifier les équipements sportifs actuels du parc Champêtre attenant afin d'y aménager quatre terrains de soccer, dont deux à revêtement synthétique. Le Comité a rappelé l'importance de compenser les impacts négatifs de ces surfaces synthétiques par l'augmentation du couvert végétal autour des terrains de sport.



## RÉHABILITATION DE PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Comme ce fut le cas l'année précédente, le projet de réfection du **théâtre de Verdure du parc La Fontaine** est le seul projet concernant un bâtiment municipal sur lequel le CPM a été appelé à se prononcer. Une première mouture du projet avait fait l'objet d'un avis défavorable en 2013. Le CPM a réitéré son accord aux objectifs de mise à niveau fonctionnelle et sécuritaire visés par ce projet piloté par les Services de la culture et des immeubles de la Ville de Montréal. Il a néanmoins rendu un autre avis défavorable, considérant que le parti architectural retenu ne respectait pas les conclusions de l'énoncé d'intérêt patrimonial, notamment en ce qui concernait l'équilibre entre la présence visuelle du théâtre et son intégration paysagère, l'échelle du bâtiment ne s'accordant pas à celle du parc. Il a réitéré ses recommandations initiales quant à la nécessité d'élaborer une vision d'ensemble pour le parc. Il a également conseillé d'alléger l'expression architecturale du théâtre et de prévoir des aménagements paysagers aux abords. Par la suite, le CPM a remis un avis favorable au projet, révisé selon ses indications. Le CPM a félicité les requérants pour avoir fait évoluer le projet afin de mieux l'adapter aux valeurs patrimoniales et paysagères du lieu, en privilégiant le minimalisme et une certaine sobriété.



## DÉMOLITIONS

En 2014, la Ville de Montréal a énoncé des intentions claires visant à éviter de reproduire des situations de « **démolition par négligence** » semblables au cas de la maison Redpath. Elle a alors prévu de se doter d'un répertoire des bâtiments d'intérêt patrimonial, en identifiant ceux qui étaient vacants ou à risque d'être démolis, et de faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments. Le CPM et le CJV ont été appelés à se prononcer sur plusieurs demandes de démolition soulevant des enjeux auxquels ils sont particulièrement sensibles. Au-delà des demandes de démolition concernant des bâtiments disposant d'une reconnaissance patrimoniale (ce qui implique un certain encadrement), de nombreuses demandes concernent des bâtiments – parfois en très bon état de conservation – constituant le « **patrimoine modeste** » des quartiers. Bien souvent, ces bâtiments disparaissent sans qu'aucune évaluation adéquate de leur valeur intrinsèque, ni de la perte occasionnée à la qualité d'ensemble de leur environnement, ne soit réalisée préalablement.

Le Comité mixte s'est penché sur deux projets de démolition d'églises de facture modeste datant du début du 20e siècle, l'une dans le quartier Villeray, l'autre dans Notre-Dame-de-Grâce. La première a souffert d'un déficit d'entretien, qui a probablement accéléré sa détérioration au point que l'on envisage sa démolition. Bien qu'il ne s'objectait pas à son remplacement par un projet mixte à vocation communautaire, le Comité s'est dit défavorable au projet, qui ne présentait pas la viabilité et les qualités suffisantes pour permettre la démolition d'un édifice patrimonial. Concernant le second projet, bien qu'il ait apprécié que l'on préserve le centre communautaire attenant, le Comité a regretté qu'on ait d'emblée évacué la possibilité de réhabiliter l'église, pourtant en bon état. Considérant d'autre part que l'implantation des maisons unifamiliales, telle que proposée, occasionnait la perte de la qualité du traitement de la tête d'îlot, il s'est également prononcé en défaveur du projet. Dans un cas comme dans l'autre, le Comité s'est désolé du caractère fragmentaire des analyses portant sur l'état physique des bâtiments que l'on désirait démolir.

Le CPM a été appelé à se prononcer sur deux demandes de démolition de bâtiments situés à l'intérieur du site patrimonial de l'Ancien village de Sault-au-Récollet, en bordure du boulevard Gouin. La première concernait un bâtiment de style **Boomtown** de quatre logements, construit en 1910, vacant depuis 2010 et ayant subi un déficit d'entretien depuis de nombreuses années. Considérant les valeurs associées au bâtiment, lequel constitue l'un des rares témoins de ce type de résidence sur l'île de Montréal, son état d'intégrité, ainsi que sa contribution importante au site patrimonial, le CPM avait remis un avis défavorable à cette demande. Malgré les résultats des rapports sur la structure, la microbiologie et la qualité de l'air qui lui furent présentés, le CPM était d'avis que la restauration du bâtiment était envisageable. Il recommandait de sécuriser le bâtiment, de protéger l'enveloppe des intempéries et de recourir à une expertise plus approfondie par des spécialistes en restauration et en conservation du patrimoine.



La seconde demande concernait le remplacement de la **résidence Roger-Marien**, ancien habitat de prêtres construit en 1963, par un bâtiment de logements pour personnes âgées avec des locaux communautaires. La réhabilitation du bâtiment existant, en très bon état, a été envisagée mais sa composition structurale déficiente, limitant fortement les possibilités de transformation et d'agrandissement, a conduit les demandeurs à proposer son remplacement. En outre, les usages possibles de cet immeuble ne correspondaient à aucun des besoins de l'Arrondissement. Le CPM était d'avis que l'architecture de ce bâtiment était peu contributive au site patrimonial, contrairement à son usage institutionnel et aux qualités paysagères de son terrain, plus significatifs. Malgré son caractère innovant, en s'inscrivant au sein d'un vaste campus très distinctif dans le site patrimonial, formé de bâtiments et de tours modernes de style brutaliste, le projet était acceptable à cet emplacement et apportait une contribution intéressante au secteur. Dans les circonstances, bien qu'il soit très sensible à la question des démolitions au sein du site patrimonial, le CPM a remis un avis favorable à cette demande.



Le Comité mixte s'est prononcé sur la démolition et le remplacement de l'école **Saint-Gérard**, située dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. À la suite d'une infiltration d'eau survenue en 2010, un problème de contamination fongique a été constaté en 2011 et les élèves ont été transférés dans un autre établissement en 2012. Plusieurs expertises visant à évaluer la qualité de l'air intérieur et l'étendue de la contamination ont été réalisées depuis et leurs conclusions diffèrent. Plusieurs scénarios d'intervention ont donc été étudiés, allant de la réhabilitation de la structure à son remplacement complet, option retenue par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) notamment. La problématique de contamination par moisissures des édifices scolaires a fait l'objet d'une grande couverture médiatique ces dernières années, révélant l'étendue du défi auquel doit faire face la CSDM. Le Comité reconnaissait la nature extrêmement complexe et sensible du dossier, admettait la gravité du problème et la nécessité de lui trouver rapidement des solutions sûres et durables. Il était néanmoins défavorable au projet de démolition, qu'il jugeait prématuré étant donné les lacunes dans les connaissances et la

nature encore préliminaire des enquêtes menées quant aux méthodes d'assainissement. Il a recommandé de tester différentes solutions architecturales, techniques ou mécaniques sur l'école Saint-Gérard ou l'un des autres édifices vacants de la CSDM afin de disposer de données scientifiques probantes quant aux traitements possibles et à leur performance avant d'envisager la démolition. Il a également recommandé de mettre en place des mécanismes et des moyens financiers adéquats pour assurer l'entretien régulier des édifices scolaires, ce qui lui semblait être la première ligne de défense pour limiter le problème de contamination fongique.

Le CJV s'est prononcé à deux reprises sur un projet prévoyant le remplacement de l'édifice de la **Caisse d'économie Desjardins des Portugais de Montréal** sur le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par un bâtiment mixte de six étages abritant les activités bancaires ainsi qu'une résidence pour personnes âgées. Bien que le CJV considérait que le projet répondait à un besoin de la communauté tout en favorisant la mixité souhaitée pour ce secteur névralgique de la ville, l'intégration du bâtiment proposé dans le contexte n'était pas optimale. Le CJV a recommandé d'appuyer la conception du projet sur des études complémentaires du cadre bâti environnant. Même s'il n'était pas *a priori* contre la possibilité de rehausser les hauteurs sur certaines sections du boulevard Saint-Laurent, le CJV était réticent à l'idée de modifier ponctuellement le Plan d'urbanisme à cette fin et s'est prononcé en défaveur du projet. Il tenait à ce que de telles modifications s'appuient sur une analyse fine du contexte. Le CJV a ensuite remis un avis favorable à la seconde version du projet, révisé en fonction de ses recommandations. Il a également appuyé l'étude de **caractérisation du boulevard Saint-Laurent** qui lui a été fournie et a encouragé l'Arrondissement à poursuivre cette analyse et ses réflexions concernant l'encadrement des projets en bordure de cette artère.



## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le Comité mixte a été invité à contribuer à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Cet important document de planification établit les **lignes directrices de l'organisation physique du territoire de l'île de Montréal**. Les plans et les règlements d'urbanisme des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal devront être adaptés afin de se conformer aux orientations et aux dispositions du schéma. Le Comité a apprécié d'être convié à prendre part à cette démarche et a été très satisfait de la collaboration qu'il a menée avec la Division de la planification de la Ville de Montréal, responsable du dossier. Le Comité avait formulé de nombreuses préoccupations et recommandations au cours des rencontres de travail, notamment : l'élaboration d'une vision énonçant les défis et les opportunités qui sous-tendent les orientations; l'identification des composantes

du paysage emblématique et identitaire de l'agglomération; l'ajout du secteur Lachine-Est au sein des secteurs de planification stratégique; l'élargissement de la notion de patrimoine afin d'y intégrer les milieux de vie; l'association des bâtiments d'intérêt à leur usage d'origine, et non actuel ou futur; et la protection accrue des vues vers l'eau depuis les rives. Tous ces éléments ont été retenus et intégrés au document. Le Comité a néanmoins recommandé d'accorder encore plus d'importance à plusieurs éléments, notamment : l'arrimage avec les municipalités voisines de la Ville de Montréal et les autres paliers de gouvernement, particulièrement en ce qui concerne les enjeux liés à l'environnement, à l'économie et au transport; l'adaptation aux changements climatiques; l'ajout du site patrimonial du Mont-Royal parmi les secteurs de planification stratégique, en écho au devenir incertain de sa couronne institutionnelle; le maintien et l'adaptation du stock existant de logements; une planification globale du **centre-ville**, adaptée à son statut exceptionnel; les balises d'aménagement pour la requalification des grands axes de transport et leurs abords; le développement de mesures pour l'ensemble des lieux de culte; le potentiel d'augmentation de la connectivité aux niveaux écologique, cyclable et piéton du concept de « trame verte et bleue »; l'arrimage entre les déplacements et les paysages, par la réalisation de parcours à travers le territoire et la densification douce et graduelle de certains secteurs propices. De nombreux aspects, plus spécifiques de la Ville de Montréal et ne pouvant être traités dans le schéma, seront intégrés au moment de la révision du Plan d'urbanisme et de la politique du patrimoine. L'implication des instances consultatives dans les dossiers déterminants pour ces futurs documents (grands exercices de planification, protection des milieux naturels, interventions sur les grandes propriétés à caractère institutionnel...) est très importante pour le CPM et le CJV.

## MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS (ÉCOTERRITOIRES)

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, le Comité mixte a eu l'occasion de se pencher sur les enjeux cruciaux de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels de l'île de Montréal. Il a salué l'objectif d'**accroître la part des surfaces terrestres protégées** de 5,8 % à 8 % du territoire de l'agglomération, plutôt que les 6 % qui constituaient la cible des précédentes versions du schéma. Il a apprécié la réalisation du portrait d'ensemble des milieux naturels montréalais (incluant les propriétés privées). Il a néanmoins recommandé de combiner la carte des milieux naturels et des aires protégées, afin de mieux saisir les enjeux de protection sur les terrains privés et les secteurs d'intervention à privilégier. Concernant les écoterritoires, le Comité a appuyé la redéfinition de leurs contours, permettant de mieux coller à la réalité du terrain et de mieux transposer les dispositions dans la réglementation. Il a soulevé l'enjeu majeur que constituent les **densités permises au sein des écoterritoires**, qui peuvent être calculées pour l'intégralité d'un terrain, même si seule une petite partie en est constructible. Il a recommandé de reconsidérer le calcul de ces densités dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan d'urbanisme, afin que celles-ci soient cohérentes avec les objectifs de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Il a rappelé son souhait que des clarifications soient apportées quant à la contribution du CPM dans l'évaluation des projets réalisés au sein des écoterritoires, laquelle est uniquement mentionnée dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

En 2014, le CPM n'a eu à se pencher que sur un seul projet situé à l'intérieur d'un écoterritoire, celui des Rapides-du-Cheval-Blanc, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en bordure de la rivière des Prairies.



Ce projet résidentiel s'implantait sur un terrain couvert en partie par un bois et un milieu humide. Les trois quarts de sa surface, situés en zone inondable, étaient non constructibles. Le projet ne répondait pas aux objectifs d'intégration paysagère et de cohabitation avec les milieux naturels requis au sein de l'écoterritoire, en plus de soulever de nombreux enjeux quant aux impacts de la minéralisation, de la rétention d'eau, des opérations de remblai et de déblai, etc. Le CPM a donc remis un avis défavorable à ce projet. Du reste, le CPM considère que ce terrain s'inscrit en continuité directe avec le **futur parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc** et qu'il devrait y être intégré. Il constitue même un emplacement idéal pour aménager une entrée au parc, à proximité de la gare de Roxboro-Pierrefonds et du réseau cyclable. Afin d'assurer la préservation et la mise en valeur du milieu naturel, en lien avec le futur parc, le CPM a recommandé à la Ville d'élaborer une stratégie en vue d'une acquisition, d'une cession de terrain ou, en cas de maintien de la propriété privée, d'une servitude de conservation ou d'un corridor d'accès permettant d'effectuer une gestion écologique du site.

## TRANSFORMATION DES SECTEURS D'EMPLOI

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le CPM et le CJV ont eu à se prononcer sur plusieurs démarches de planification et de projets de transformation de secteurs industriels et d'emploi. Les comités sont très sensibles à la question du **redéveloppement à des fins résidentielles de ces secteurs à vocation économique**, avec pour effet leur érosion progressive. De plus, la présence de contraintes anthropiques (lignes de chemin de fer, grands axes routiers, activités industrielles) implique très souvent des enjeux de cohabitation entre les différentes fonctions. Dans ce cadre, ils ont appuyé la désignation « **activités diversifiées** » pour une grande partie du territoire dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération. Cela consiste à préserver l'activité économique des secteurs désignés tout en autorisant, quand les conditions le permettent, l'intégration d'un usage résidentiel sur la base de critères comme la proximité du réseau de transport collectif, la compatibilité des usages, l'intensité des nuisances et la nature du cadre bâti.

Le **Programme particulier d'urbanisme (PPU) Secteur Henri-Bourassa Ouest**, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, couvre un vaste secteur situé à la croisée du boulevard Henri-Bourassa Ouest et de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP). Il comprend la prison de Tanguay et une partie du terrain de la **prison de Bordeaux**, ainsi que des terrains provinciaux, municipaux, commerciaux et industriels. L'Arrondissement a procédé à un vaste exercice de planification et de contribution citoyenne, principalement en vue de développer un ensemble résidentiel en partie centrale du secteur et d'améliorer les liens entre les quartiers situés de part et d'autre de la voie ferrée. Bien qu'il fût en accord avec le principe de densifier les alentours de la gare Bois-de-Boulogne, en concertation



avec les citoyens et dans une optique de développement durable, le Comité mixte a remis un avis défavorable à ce projet. Il a contesté la façon dont le processus de design participatif avait été mené. Celui-ci avait en effet entraîné une diminution considérable des paramètres de densité actuels du Plan d'urbanisme, ce qui allait à l'encontre des orientations métropolitaines et municipales en matière de développement en général et de densification aux points d'accès au transport collectif en particulier. Le Comité a considéré que le projet constituait un mode de développement très conservateur, ne permettant pas d'atteindre les objectifs de développement durable attendus. La participation des citoyens aurait dû servir à la recherche de solutions visant à répondre aux paramètres de densité actuels et à satisfaire aux critères de qualité requis grâce à un exercice de sensibilisation à la notion de densité. De plus, l'établissement de liens piétons avec les quartiers adjacents représentait une préoccupation importante, mais la trame urbaine proposée perpétuait un modèle traditionnel privilégiant l'automobile au lieu de mettre le piéton au premier plan.



Le **Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier Lachine-Est** couvre l'un des plus grands secteurs en transformation de l'île de Montréal, dont l'importance stratégique a été reconnue de longue date par la Ville. Aujourd'hui en déclin, il fut jadis un fleuron du développement industriel canadien, et il est intimement lié à l'essor économique de Montréal. Situé à l'embouchure du canal de Lachine, il fait écho à l'ancien secteur industriel de Griffintown et au Vieux-Port, implantés à l'autre extrémité du canal. Le Comité mixte a apprécié d'être consulté au début du processus d'élaboration du PPU, afin de discuter des enjeux et des principes. Il a appuyé la démarche de planification globale entamée pour le PPU mais, compte tenu de l'envergure panmontréalaise du site, il était d'avis que les Services centraux de la Ville devaient être impliqués dans son élaboration. Il a fait plusieurs recommandations concernant notamment l'élargissement du périmètre, la mixité des usages, l'interface et les liens avec les quartiers adjacents, les services publics et la conversion d'édifices industriels. En raison de la richesse des patrimoines industriels et archéologiques en présence, le Comité a également préconisé d'approfondir la connaissance

du secteur du PPU par la réalisation d'études complémentaires et d'un énoncé de l'intérêt patrimonial, en collaboration avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, afin de déterminer les valeurs sur lesquelles appuyer son redéveloppement.

Au même moment, le Comité mixte a été sollicité dans le cadre d'un projet très avancé de développement résidentiel à composante mixte intitulé «*Dominion Bridge*», situé à l'intérieur du périmètre du PPU Quartier Lachine-Est mais planifié indépendamment. Ce projet prévoyait le redéveloppement des propriétés de la Stenfil et d'une partie de celles de la Dominion Bridge afin d'y implanter plus de 1700 nouvelles unités de logement, ce qui représentait une part importante des 3 200 à 5 200 nouveaux ménages qui pourraient s'établir dans le secteur du PPU. Ce projet impliquait la démolition de plus d'une vingtaine de bâtiments. Le Comité était d'avis que, malgré ses qualités, le projet impliquait des interventions irrévocables sur un ensemble patrimonial industriel de grande importance. Il a souligné la difficulté d'exprimer un avis sur les démolitions, puisque la documentation était incomplète. Il a aussi questionné l'approche mettant l'accent sur les bâtiments, au détriment d'une vision globale des complexes industriels et de l'ensemble de leurs composantes. D'autre part, il a tenu compte de la présence sur le site d'une portion conséquente du canal des Sulpiciens – qui serait le premier en Amérique du Nord –, le projet impliquant sa perte totale. Le Comité a recommandé de procéder à une évaluation afin de confirmer l'importance de ces vestiges archéologiques et, le cas échéant, de considérer leur mise en valeur comme une des prémices de redéveloppement du site. En outre, il considérait que ce projet devait être assujéti à des principes directeurs d'aménagement s'appliquant à l'ensemble du secteur du PPU, afin qu'il s'inscrive dans la logique de redéveloppement globale du secteur Lachine-Est. Dans les circonstances, le Comité a fait une recommandation défavorable à cette demande de démolition.

L'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal a entamé une importante démarche de planification pour le vaste **secteur d'emploi du Plateau Est**, où travaillent plus de 4 500 personnes. Ce secteur borde les voies ferrées du CP et le secteur d'emploi de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, situé de l'autre côté des voies. En déclin depuis les années 70, il présente de nombreux enjeux : espaces sous-utilisés, îlots de chaleur, nuisances, cohabitation des activités industrielles avec les milieux de vie environnants, contamination des sols, etc. Il offre néanmoins un important potentiel, compte tenu de sa situation centrale et de la disponibilité de terrains et de bâtiments à redévelopper. L'Arrondissement a élaboré un énoncé de vision, qui repose sur le principe de compacité urbaine par l'augmentation des activités d'emploi, du verdissement et des transports actifs et collectifs, et sur lequel s'appuiera l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU). Le CJV a accueilli favorablement cette démarche et la volonté d'accroître la densité, la mixité et la connectivité des lieux. Il a salué le choix de maintenir la vocation d'emploi et de limiter les futures expansions de la fonction résidentielle dans le secteur. Il a recommandé de s'arrimer avec l'arrondissement voisin, afin de planifier le devenir des secteurs d'emploi bordant la voie du CP de manière intégrée. Il a également suggéré d'organiser des ateliers de design urbain, qui ont par la suite été intégrés à la démarche participative menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour l'élaboration du PPU.

Le CJV a été consulté dans le cadre de trois demandes de modifications au Plan d'urbanisme visant à **rehausser les paramètres de densité** afin de transformer des terrains commerciaux, ou voués à des services municipaux, à des fins résidentielles. Bien qu'il ne fût pas en défaveur de la réalisation de projets résidentiels d'une densité appréciable sur ces terrains, il a remis des avis défavorables aux modifications demandées. La densité et les hauteurs trop élevées des bâtiments proposés les rendaient inadaptés au contexte. Développés sans une vision d'ensemble, ces projets ne permettaient pas d'apporter des réponses satisfaisantes aux enjeux d'accessibilité, de connectivité, de stationnement, de gestion des nuisances, d'intégration paysagère et de qualité d'aménagement, ni de bonifier la qualité de vie du secteur.

## INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Le CJV a été appelé à se prononcer sur deux projets visant des infrastructures municipales. Le premier prévoyait la construction d'**équipements de distribution d'eau** et la **réhabilitation du réservoir** situé dans le **parc Étienne-Desmarteau**, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Le CJV a remis un avis défavorable à cette demande. Il considérait que le bâtiment proposé ne répondait pas aux qualités d'intégration attendues et qu'il y avait une dichotomie entre la volonté de rendre ses abords accessibles au public et les besoins de sécurisation. Le Comité s'est également inquiété de l'abattage d'au moins une centaine d'arbres afin de réaliser les travaux d'imperméabilisation du réservoir. Il a recommandé de planifier le remplacement des arbres dans le cadre d'une réflexion paysagère approfondie à l'échelle du parc et du quartier. Il a également conseillé à l'Arrondissement de se doter de critères spécifiques afin de garantir l'intégration harmonieuse des nouveaux équipements techniques, bâtiments et aménagements dans le parc.

Le second projet visait à implanter un **centre de traitement de matières organiques** (CTMO) servant l'**est de l'île**, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le CJV a appuyé la sélection du site, dont la localisation lui paraissait idéale. Considérant néanmoins son emplacement, en bordure du boulevard Métropolitain, il a recommandé d'accorder une importance particulière à la qualité visuelle du bâtiment et en particulier de sa toiture. Il a également préconisé de développer une approche innovante dans le design du projet et des aménagements, approche qui dépasse les considérations techniques et allie architecture et paysage.

## BILAN DE L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

L'énoncé de l'intérêt patrimonial est le document officiel préparé par la Division du patrimoine de la Ville de Montréal qui identifie les **différentes caractéristiques physiques** et spatiales d'un bâtiment ou d'un site et qui en **détermine les multiples valeurs** (historique, symbolique, artistique, sociale, technique...). La Division du Patrimoine a entamé un bilan de cet exercice en 2014. Comme ce fut le cas au moment de sa mise en place en 2011, le CPM a été invité à participer à cette réflexion. Ainsi qu'il a pu le constater dans le cadre de nombreux projets qui lui ont été soumis, l'interprétation des énoncés est variable et la question de la transmission des valeurs engendre dans certains cas une réponse inadéquate dans le projet de transformation ou de remplacement du bâtiment. En particulier lorsqu'il est question de démolition, le CPM considère que le projet de remplacement doit développer ses propres valeurs et ne pas essayer de réinterpréter le bâtiment disparu. La hiérarchisation des valeurs devrait être plus explicite afin d'en faciliter la compréhension et l'énoncé devrait intégrer une prise de position quant à la valeur globale du bâtiment ou de l'ensemble concerné, mettre en évidence les éléments les plus importants par opposition à ceux qui le sont moins et constituer ainsi une amorce d'orientation. Bien que la variété des valeurs identifiées soit déjà importante, le CPM a suggéré la prise en compte d'autres types de valeurs : naturelle, écologique, environnementale, immatérielle, économique, organisation spatiale. Le CPM est d'autre part convaincu de l'utilité de conduire des analyses de caractérisation des environnements naturels et anthropiques en complément des énoncés d'intérêt patrimonial. Ce type d'outil permet de mieux situer le bâtiment ou l'ensemble dans son environnement, comme c'est le cas pour les bâtiments vernaculaires, qui, pris isolément, n'ont pas de valeur spécifique, alors qu'ils en ont pourtant une au sein de leur contexte.

# ANNEXE



# LISTE DES AVIS (A) ET COMMENTAIRES (C) PRODUITS PAR LE CPM, LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE EN 2014

( LE CHIFFRE AVANT (A) OU (C) CORRESPOND AU NOMBRE D'AVIS OU DE COMMENTAIRES PRODUITS )

## AHUNTSIC – CARTIERVILLE

### CM

(1A) Henri-Bourassa Ouest Programme particulier d'urbanisme (PPU)

### CPM

(1A) Résidence Roger-Marien 1675, boulevard Gouin Est Démolition et développement résidentiel

(1C) 1969, boulevard Gouin Est Rénovation

(1A) 2118-2124, boulevard Gouin Est Démolition

(1C) 2223, boulevard Gouin Est Rénovation

(1C) 10798, rue d'Iberville Réaménagement du terrain

(1C) 10832, rue Saint-François d'Assise Rénovation

(1C) 2089, rue de l'Île-de-la-Visitation Rénovation et agrandissement

### CJV

(1A) 1400, boulevard Sauvé Ouest Démolition et développement mixte

## CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

### CM

(1A) Église Saint-Columba 4020, avenue Hingston Démolition et développement résidentiel

### CPM

(1C) École Polytechnique de l'Université de Montréal 2700, boulevard Édouard-Montpetit Agrandissement et ajouts extérieurs

(1C) Collège Notre-Dame 3791, chemin Queen-Mary Surface synthétique multisports

## LACHINE

### CM

(1A) Église Saint-André-Hubert-Fournet 4360, rue Broadway Développement résidentiel

(1A) Projet Dominion Bridge Démolition et développement mixte

(1A) Quartier Lachine-Est Programme particulier d'urbanisme (PPU)

## LE PLATEAU-MONT-ROYAL

### CM

(1A) Presbytère Saint-Jude 3984, rue Saint-Denis Conversion à des fins commerciales

### CJV

(2A) Caisse d'économie Desjardins des Portugais 4244, boulevard Saint-Laurent Démolition et développement mixte

(1A) Secteur d'emploi Plateau Est en bordure de la voie de chemin de fer du CP Planification détaillée

.....

## LE SUD-OUEST

**CM**  
(1A-1C) Église Saint-Joseph  
550, avenue Richmond  
Conversion à des fins communautaires

**CJV**  
(1A) Studio Mel's  
1701, rue Carrie-Derik  
Construction d'entreprises

.....

## MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE

**CM**  
(1A) Caserne Letourneux  
4300, rue Notre-Dame Est  
Rénovation et agrandissement

**CJV**  
(1A) Cour de voirie Honoré-Beaugrand  
Angle Hochelaga  
et Honoré-Beaugrand  
Développement mixte

.....

## PIERREFONDS-ROXBORO

**CPM**  
(1A) 55, 5<sup>e</sup> avenue Nord  
Développement résidentiel

**CJV**  
(1A) KIA West Island  
10333, boulevard Gouin Ouest  
Démolition et développement résidentiel

.....

.....

## RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES

**CPM**  
(1C) 9980, boulevard Gouin Est  
Travaux de modification  
(1A) École Simone-Desjardins  
10004, boulevard Gouin Est  
Agrandissement

.....

## ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE

**CJV**  
(1A) Réservoir Rosemont,  
parc Étienne-Desmarceaux  
Construction d'équipements de distribution  
d'eau et réhabilitation du réservoir

.....

## VILLE-MARIE

**CPM**  
(1C) Appartements Bishop  
1463, rue Bishop  
Agrandissement et conversion partielle  
à des fins commerciales

(1C) Carré Saint-Laurent  
Angle Sainte-Catherine et Saint-Laurent  
Développement mixte

(1A-1C) Édicule de la station  
de métro Jean-Drapeau  
Parc Jean-Drapeau  
Transformation

(1C) Gare-hôtel Viger  
700, rue Saint-Antoine Est  
Rénovation

(1C) Hôtel Saint-Amable  
419-423, rue Saint-Vincent  
Démolition et développement commercial

.....

VILLE-MARIE (SUITE)

(2A) Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine 1395-1401, avenue Overdale	Transformation
(1C) 1-5, Place Ville Marie	Agrandissement en toiture
(1C) 214, place D'Youville	Démolition
(1C) 2751, rue Hill Park Circle	Agrandissement
(1C) 3140, rue Jean-Girard	Réaménagement du terrain
(1C) 380, rue Lemoyne	Construction résidentielle
(1C) 620, rue Saint-Paul Ouest	Démolition et développement commercial

VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION

CM

(1A) Église de Dieu Centrale de Montréal 8100, avenue de Châteaubriand	Démolition et développement mixte
(1A) École Saint-Gérard 8525-8527, rue Berri	Démolition et reconstruction

SERVICES CENTRAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CM

(1A) Musée Pointe-à-Callière 350, place Royale	Expansion
(3A) Schéma d'aménagement et de développement de Montréal	Planification territoriale d'agglomération

CPM

(1C) Bois de Saraguay	Plan de conservation
(1A) Bois de Saraguay, Sentiers Polo et Paton	Aménagement des sentiers
(1A) Secteur ouest de la clairière du parc du Mont-Royal	Réaménagement
(1A) Symposium de sculpture de la clairière du parc du Mont-Royal	Mise en valeur
(1A) Mausolée McTavish	Étude et orientations
(1A) Aires de jeux du parc Jeanne-Mance	Reconfiguration
(1C) Pavillon Mordecai-Richler	Restauration
(2A) Rue Saint-Paul	Réaménagement
(1A) Site patrimonial de l'Ancien village de Sault-au-Récollet	Caractérisation
(2A) Théâtre de Verdure, parc La Fontaine	Réfection
(1C) Évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu	Bilan

CJV

(1A) Centre de traitement de matières organiques à Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	Implantation
---	--------------

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

COUVERTURE : VUE DE MONTRÉAL DU PARC JEAN-DRAPEAU : © Tourisme Montréal

- P. 3 : PLACE VILLE MARIE : © Place Ville Marie, Stéphan Poulin
- P. 13 : WESTMOUNT SQUARE : © Tourisme Montréal, Martin New
- P. 23 : 7<sup>e</sup> COLLOQUE ANNUEL DU CPM au Théâtre Paradoxe : Vincenzo D'Alto
- P. 26 : MARCHÉ MAISONNEUVE : Ville de Montréal
- P. 28 : PARC DU MONT-ROYAL : © Tourisme Montréal, Thinkstock
- P. 29 : MAUSOLÉE McTAVISH : Ville de Montréal
- P. 29 : PARC JEANNE-MANCE : Ville de Montréal
- P. 30 : BOULEVARD GOUIN EST – Village de Sault-au-Récollet, Ahuntsic-Cartierville : Ville de Montréal
- P. 31 : BOIS-DE-SARAGUAY : Ville de Montréal
- P. 32 : VIEUX-MONTRÉAL : © Orlando G. Cerocchi
- P. 33 : POINTE-À-CALLIÈRE – Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal : © Pointe-à-Callière, Caroline Bergeron
- P. 34 : ÉGLISE SAINT-JOSEPH : Ville de Montréal
- P. 35 : MAISON LOUIS-HIPPOLYTE-LA FONTAINE : Ville de Montréal
- P. 36 : PARC LA FONTAINE : © Tourisme Montréal
- P. 36 : RUE MONTCALM – Le Village : © Tourisme Montréal
- P. 37 : 2118-2124 BOULEVARD GOUIN EST – Ahuntsic-Cartierville : Denis Tremblay
- P. 38 : ÉCOLE SAINT-GÉRARD : Ville de Montréal
- P. 39 : RUE SAINTE-CATHERINE – Centre-ville : © Tourisme Montréal, Mario Melillo
- P. 40 : PARC DES RAPIDES-DU-CHEVAL-BLANC – Pierrefonds : Ville de Montréal
- P. 41 : PRISON DE BORDEAUX – 800 boulevard Gouin Ouest, Ahuntsic-Cartierville : Ville de Montréal
- P. 42 : PONTS ROULANTS – Secteur de Lachine-Est : Ville de Montréal
- P. 45 : CATHÉDRALE MARIE-REINE DU MONDE – Vue panoramique du centre-ville : © Tourisme Montréal



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

COMITÉ  
JACQUES-VIGER

Édifice Chaussegros-de-Léry  
303, rue Notre-Dame Est  
Bureau 6A-26  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8  
Téléphone : 514.872.4055  
Télécopieur : 514.872.2235  
cpm@ville.montreal.qc.ca  
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 978-2-7647-1382-2  
Octobre 2015

